

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Les interactions entre bouleversements climatiques et autres facteurs structurels de migration d'Afrique Subsaharienne à la Belgique

Approche intersectionnelle

Auteur : Clémence Letêcheur

Promoteur(s) : Anna Simola

Lecteur(s) : Bruno Schoumaker

Année académique 2025 - 2026

Master en Sociologie

Déclaration de déontologie

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE (Règlement général des études et des examens).

Marche - en – Famenne, le 5 janvier 2026



Remerciements

J'aimerais d'abord remercier les participants aux entretiens. Ils ont accepté de livrer sans tabou leur vécu dans les pays de départ malgré un passé souvent compliqué. Leur participation m'a permis d'avoir un matériau riche pour la construction de ce mémoire. Je tiens à les remercier chacune et chacun chaleureusement : Samia, Hélène, Natacha, Samira, Emilien, Rémi, Osmane, François et Jean (prénoms d'emprunt). Ils m'ont consacré du temps et accordé leur confiance, je leur en suis très reconnaissante. Leurs parcours compliqués et leur résilience m'ont beaucoup touchée.

Je suis également très reconnaissante envers ma promotrice, Anna Simola. Elle a consacré beaucoup de temps et d'énergie dans l'élaboration de ce mémoire. Elle s'est montrée très disponible tout au long du processus, m'a guidée et aiguillée pour ne jamais perdre la cohérence de ce travail. Elle m'a également accompagnée lors de mon stage au Bénin, elle m'a rassurée et donné des pistes quant à l'élaboration de certaines tâches. Son accompagnement, toujours dans la bienveillance, a été d'un soutien capital tout au long de l'année écoulée.

Ensuite, mener à bien ce parcours universitaire n'aurait pas été possible sans le soutien infaillible de mes parents, mes grandes sœurs, mon petit frère et mon compagnon Justin. Grâce à eux, j'ai eu la chance d'être dans les meilleures conditions pour réussir ces études. Ils ont toujours cru en moi et m'ont toujours encouragée à aller au bout de mes objectifs. Je ne pourrais les remercier assez.

Mes amis, Hadduck, Pilou, Duch, Ophélie et ma cousine Chloé ont été des alliés précieux tout au long du processus. Que ce soit pour des sessions d'écriture, de conseils, des repas et des rires partagés. Leur présence et leurs mots ont su me rebooster dans les moments compliqués.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes que j'ai pu côtoyer tout au long de mon parcours universitaire. Professeurs, camarades de cours, intervenants extérieurs, membres de kots-à-projets. Ils m'ont aidé à grandir.

Table des matières

INTRODUCTION	7
ETAT DE L'ART	9
1. <i>Les migrations climatiques : définitions, débats et cadres théoriques</i>	9
1.1 Définitions juridiques : migration climatique vs migration environnementale	9
2. <i>Le changement climatique en Afrique subsaharienne : inégalités d'impacts et vulnérabilités</i> .	14
2.1 Impacts du réchauffement climatique : sécheresse, désertification, insécurité alimentaire, catastrophes naturelles.....	14
2.2 Des impacts du réchauffement climatique inégalement répartis.....	17
2.3 Présentation des zones les plus exposées	19
3. <i>Multiplicité des facteurs push de migration d'Afrique Subsaharienne à la Belgique</i>	21
3.1 Inégalités sociales	21
3.2 Genre, climat et approche écoféministe	22
<i>Ecoféminisme</i>	22
<i>Risque éco-social</i>	24
3.3 Intersectionnalité.....	25
4. <i>Historique des migrations de l'Afrique subsaharienne à la Belgique</i>	26
5. <i>Discours et politiques migratoires en Europe, focus sur la Belgique</i>	28
5.1 Les débats sur la causalité : migration forcée ou choix stratégique ?	29
<i>Problématique et objectif de la recherche</i>	34
METHODOLOGIE	36
1. <i>Entretiens semis – directifs compréhensifs</i>	36
2. <i>Récit de vie : Approche biographique</i>	36
3. <i>Stratégies d'analyse</i>	38
4. <i>Difficultés rencontrées</i>	39
5. <i>Retour réflexif et positionnalité</i>	40
5.1 Réflexivité.....	40
5.2 Positionnalité	41
<i>Analyse des bouleversements climatiques avec les facteurs de migration : RESULTATS</i>	43
1. <i>Climat et vulnérabilités socio – économiques et politiques préexistantes</i>	46
1.1 Bouleversements climatiques et moyens de subsistance	46
1.2 La rareté des ressources, insécurité et conflits violents	50
2. <i>Vision des impacts du climat par le prisme du genre : approche comparative</i>	53
2.1 Patriarcat, insécurité et climat : expériences féminines	53
2.2 Pression du « chef de famille », éducation et immigration économique : expériences masculines.....	57

3. Institutions politiques et bouleversements climatiques	60
3.1 Capacité d'adaptation	60
3.2 Corruption et mauvaise gouvernance	61
3.3 Rôle de la religion	63
3.4 Parcours administratif à l'arrivée et facteur climat	63
4. Facteurs pull vers la Belgique et l'Europe	65
4.1 Vision de l'Europe et la Belgique comme eldorado	65
Discussion	67
1.1 Appauvrissement des moyens de subsistance	68
1.2 La rareté des ressources comme catalyseur d'insécurité et de conflits violents	69
Limites de la recherche	74
Conclusion	75
Bibliographie	77

INTRODUCTION

Avant le début des années 70, les liens entre dérèglements climatiques et déplacement n'étaient que très peu traités (Gemenne, 2009). Toujours selon Gemenne, au préalable, les causes d'ordre politique et économique étaient les facteurs majeurs pris en compte dans le cadre des migrations forcées ou volontaires.

Le réchauffement climatique se fraie un chemin parmi les autres facteurs, notamment en 1985 quand les termes « Environmental Refugees » figurent dans un rapport du Programmes de Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Année lors de laquelle l'agenda politique met à l'ordre du jour ce nouvel enjeu. (Gemenne, 2009).

Bien que des termes soient posés et que le facteur climat soit de plus en plus pris en compte, les facteurs climatiques continuent d'être marginalisés dans la majeure partie des travaux scientifiques. Il ne sera considéré comme un réel enjeu qu'à partir du 21^{ème} siècle (Gemenne, 2009).

Les « réfugiés environnementaux » figurent parmi les premières victimes du changement climatique mondial. Les premiers cas connus, traités et médiatisés ont fortement attiré l'attention des médias, notamment la situation des habitants de l'atoll de Tuvalu dans le Pacifique Sud, menacés par la montée des eaux, ou encore celle des habitants du village de Shishmaref en Alaska, situé sur un sol gelé (permafrost) en train de fondre rapidement. Face à cette situation, plusieurs responsables politiques ont commencé à s'intéresser au sujet et ont soumis diverses résolutions, notamment devant le Sénat belge, le Sénat australien et le Conseil de l'Europe. Des estimations préoccupantes concernant le nombre potentiel de ces déplacés ont alors émergé (Gemenne, 2009).

En novembre 2006, le rapport Stern, consacré aux impacts économiques du changement climatique, reprend l'estimation de 200 millions de réfugiés climatiques d'ici 2050, un chiffre initialement proposé par l'écologiste Norman Myers en 1995. De son côté, l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations unies, basé à Bonn, avance une estimation de 150 millions. En mai 2007, l'ONG Christian Aid va encore plus loin, évoquant jusqu'à un milliard de réfugiés environnementaux d'ici 2050 (Gemenne, 2009).

Les concepts de « réfugiés climatiques » ou « migration climatique » restent sujets de débats. Certains auteurs mettent en garde contre une vision déterministe qui réduirait les migrants à de

simples victimes passives du changement climatique (Bettini, 2013 ; Baldwin, 2014). D'autres soulignent la nécessité de reconnaître les logiques de choix, de stratégie et d'aspiration propres aux trajectoires migratoires (Gemenne et al., 2012 ; Boas et al., 2019). Ainsi, au lieu de chercher à quantifier mécaniquement les « réfugiés climatiques », il importe d'analyser comment les changements environnementaux reconfigurent les conditions d'existence et les opportunités de mobilité (Cournil & Colard-Fabregoule, 2017). Le changement climatique agit moins comme un déclencheur unique que comme un facteur multiplicateur des tensions sociales existantes, notamment dans les contextes de pauvreté rurale, de conflits d'usage des terres ou de marginalisation politique (Black et al., 2011 ; IDMC, 2023).

Dans le cadre de ce mémoire, l'accent est plutôt mis sur la tension entre montée en popularité politique/médiatique et instabilité conceptuelle et empirique qui pousse à déplacer la focale : plutôt que de chercher à isoler une cause unique, il s'agit d'analyser comment le climat s'articule et se greffe aux causes multifactorielles prééminentes de la migration d'Afrique subsaharienne à la Belgique à l'époque contemporaine. Pour saisir la complexité de ce phénomène, il est nécessaire de dépasser les concepts pouvant être perçus comme étant déterministes tel que celui de « réfugié climatique ». Dès lors, les concepts sociologiques utilisés dans le cadre de ce travail tournent autour de l'intersectionnalité, l'éco-féminisme, les inégalités sociales et de genre, la justice climatique ou encore le risque éco social. L'approche intersectionnelle constitue, dans ce travail, la grille d'analyse et le fil conducteur. Ces concepts semblent plus adaptés pour saisir la complexité du phénomène dans son ensemble, car ils permettent de saisir comment des positions sociales spécifiques s'imbriquent avec d'autres vulnérabilités notamment climatiques, économiques ou de genre, pour configurer, in fine, des conditions propices au départ.

Pour traiter de cette problématique, ce mémoire fait l'objet d'une structure standard. Il y a d'abord un état de l'art qui recense ce qui existe en termes de littérature scientifique sur la thématique. Pour donner suite à cet état de l'art, la problématique de recherche est proprement rédigée avant de déboucher sur la méthodologie. Dans cette partie, les difficultés rencontrées sont évoquées ainsi qu'un point de réflexivité est abordé. Nous faisons, ensuite, place à l'analyse qualitative du matériau récolté, qui nous offre des résultats qui seront présentés puis discutés en les confrontant à la littérature. Enfin, une conclusion viendra aboutir ce travail.

ETAT DE L'ART

L'état de l'art de ce mémoire a pour objectif de situer les liens entre migration et réchauffement climatique dans la littérature scientifique existante.

Pour ce faire, cette revue s'inscrit dans une logique progressive. D'abord, elle clarifie les définitions et nuances entre migration environnementale et migration climatique ainsi que ce qu'elles impliquent politiquement et juridiquement. Elle se poursuit ensuite par un compte rendu des effets du réchauffement climatique en Afrique subsaharienne avec les inégalités de répartition que celui-ci implique. La troisième partie de cet état de l'art recense les facteurs push de migration d'Afrique subsaharienne à la Belgique en passant par les inégalités sociales, de genre et autres concepts sociologiques qui permettent d'appréhender les articulations entre climat et autres causalités multifactorielles. Enfin, la dernière partie retrace l'historique des migrations d'Afrique subsaharienne à la Belgique et analyse les discours politiques migratoires européens et plus spécifiquement belges afin de comprendre comment les migrations sont appréhendées et à quel point le facteur climat est considéré comme un motif valable de demande d'asile, à ce stade. A partir de cela, il est attendu de cet état de l'art qu'il constitue une base solide pour construire l'analyse et la mettre en regard avec la revue de littérature de ce mémoire.

1. Les migrations climatiques : définitions, débats et cadres théoriques

1.1 Définitions juridiques : migration climatique vs migration environnementale

Avant toute chose, il semble important de définir les termes et concepts exploités dans ce mémoire.

Il n'existe pas de définition juridique précise qualifiant des personnes déplacées pour des causes environnementales, ni de définition validée à l'international.

Néanmoins, certains acteurs dont l'Office International pour la Migration (OIM) travaillent pour y remédier depuis 2007 et tentent de tisser des liens entre les concepts (OIM, 2016). Dans

cette démarche l'OIM a développé une définition large de la « migration environnementale », incorporant les enjeux complexes du phénomène :

Mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur lieu de résidence habituelle ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur ou hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle (OIM , 2019, p. 134).

La définition de la migration environnementale est volontairement large pour refléter la diversité des situations engendrées par des facteurs environnementaux variés. Elle englobe des déplacements qui peuvent être volontaires ou forcés, temporaires ou définitifs, internes ou internationaux, de courte ou de longue distance, individuels ou collectifs. Ces migrations dépendent du contexte, qu'il s'agisse de phénomènes soudains (comme les tempêtes ou les inondations) ou progressifs (comme la montée des eaux ou la désertification), souvent aggravés par le changement climatique. Elles sont aussi influencées par des facteurs sociaux, économiques, politiques ou culturels (OIM, 2019).

En ce qui concerne la définition de la migration climatique, l'OIM a publié, en 2019, cette définition :

Mouvement d'une personne ou d'un groupe de personnes qui, principalement en raison d'un changement soudain ou progressif de l'environnement dû au changement climatique, sont obligées de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire, de manière temporaire ou permanente, à l'intérieur d'un État ou au-delà d'une frontière internationale (OIM, 2019, p.132).

Dans les changements environnementaux, sont inclus, entre autres, la montée du niveau des mers, la désertification, les sécheresses prolongées, les inondations, les événements extrêmes (cyclones, ouragans, etc.) ou encore les pertes agricoles.

La migration climatique est une forme particulière de migration environnementale, liée spécifiquement aux effets du changement climatique. Même si la définition proposée par l'OIM

n'a pas de valeur juridique, elle sert d'outil d'analyse et de plaidoyer. Le terme figure toutefois dans les Accords de Cancún de 2010, adoptés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui distinguent trois types de déplacements dus au climat : le déplacement, la migration et la réinstallation planifiée. La Banque mondiale utilise également ce terme pour anticiper les migrations à venir provoquées par les impacts négatifs du changement climatique (World Atlas of Global Issues, 2018).

Piguet, Pécoud et de Guchteneire (2011) défendent l'idée selon laquelle l'augmentation du niveau de l'eau, ou la désertification vont causer des migrations à long terme pendant que des catastrophes climatiques plus soudaines vont engendrer des déplacements temporaires. Cependant, les auteurs insistent sur le fait que cette typologie n'est pas pour autant systématique. En effet, les sécheresses pouvant faire partie d'un cycle plutôt saisonnier, les déplacements peuvent demeurer temporaires. De ce fait, il faut veiller à différencier les mobilités de types « pendulaires » (saisonnières) des départs définitifs, de la même façon que pour les migrations de courtes versus longues distances et internes versus externes.

Une large part des débats politiques et publics se concentre sur les migrations du Sud vers le Nord, ce qui peut réveiller plus d'inquiétudes sécuritaires en raison des représentations occidentales prédominantes qui vont à l'encontre de la réalité statistique selon laquelle la majorité des migrations se fait d'un pays du sud à un autre pays du Sud (Piguet et al., 2011).

Toujours selon ces mêmes auteurs, il est difficile de tracer la frontière entre les migrations dites « forcées » et les migrations « volontaires ». La notion de « réfugié environnemental » renvoie à une migration forcée, mais c'est sujet à débat, car il est très difficile d'évaluer les prises de décisions chez les personnes migrantes. Les décisions migratoires sont rarement mono-causales et la migration peut être pensée tantôt comme ultime recours face à l'effondrement des moyens de subsistance, tantôt comme stratégie préventive d'adaptation (par exemple via des mobilités saisonnières), avec des implications politiques très différentes (freiner vs accompagner).

Les notions à la mode « migrants écologiques », « réfugiés climatiques » font encore l'objet de débats et de controverses notamment au sein de la communauté scientifique, universitaire et politique. Un nombre important de chercheurs ont conclu que la relation « environnement/climat » et « réfugié/migrant » relevait d'un lien inéluctable de cause à effet entre les bouleversements climatiques et les déplacements. Dès lors, l'aspect multicausal de la migration serait ignoré et bon nombre d'auteurs critiquent cette vision déterministe qui établit

un lien mécanique entre climat et migration. Stephen Castles (cité par Piguet et al., 2011), dit d'ailleurs :

Le terme de réfugié environnemental est simpliste, unilatéral et trompeur. Il implique une cause unique qui existe très rarement dans la pratique (..) Les facteurs environnementaux font partie d'un ensemble complexe de causes multiples dans lesquelles ils sont étroitement liés aux facteurs de nature économique, sociale et politique (Castles, 2002, p.5).

Par ailleurs, la définition des « migrant environnemental » donnée par l'Organisation Internationale pour la migration fait également l'objet de la même controverse, bien qu'elle tente de prendre en compte la diversité des situations dans les termes suivants :

Les personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent (OIM, 2019, p. 126-127).

Cette définition donnée par l'OIM n'est pas internationalement agréée et donc complique la clarification des données.

Dans une tentative de mise au point, Jager propose, en 2009, une nouvelle dénomination pour désigner les personnes contraintes de se déplacer en raison du réchauffement climatique. Cette dénomination est la suivante : « personnes déplacées en raison de facteurs environnementaux ».

Cette formulation comprend 3 sous catégories : Les migrants environnementaux, les déplacés environnementaux et les personnes déplacées à la suite de projets de développement.

Quant aux politiques, celles-ci ont mis la focale sur le statut de « réfugié » (Cournil et Mazzega cités par Piguet et al, 2011) qui renvoie juridiquement au statut reconnu par la Convention de Genève en 1951 :

« Personne qui quitte son pays de résidence « craignant » avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (Piguet et al., 2011, p.99).

Le facteur environnemental ne rentre pas en ligne de compte dans cette définition. Dès lors, les catastrophes naturelles, le fait de fuir un ouragan, une montée des eaux ou encore une sécheresse ne constituent pas un motif valable au sens juridique du terme pour obtenir le statut de réfugié.

En conclusion, bien qu'il y ait un accord pour constater qu'il y a un vide juridique au niveau de la migration environnementale, ce n'est pas pour autant qu'il y a un accord sur les moyens de combler ce vide. Certains préconisent des normes juridiques nouvelles pour responsabiliser les états et responsabiliser sur la protection des personnes déplacées, d'autres sont plutôt d'avis de modifier la Convention de Genève et enfin, certains recommandent l'élaboration de nouveaux outils politiques au niveau régional, bilatéral ou international (Biermann et Boas, 2010).

Cependant, l'inaction et l'absence de volonté politique ne jouent pas en la faveur de ces solutions, que du contraire. Tant que les termes ne sont pas encore suffisamment catégorisés, de nouveaux statuts juridiques semblent peu utiles. Il persiste une difficulté à trouver un accord international sur la définition des personnes concernées. Les négociations autour de celle-ci sont délicates, car il existe une responsabilité des pays du Nord (Piguet et al. 2011).

Ou encore avec le Pacte européen sur la migration et l'asile : « Le nouveau pacte reconnaît qu'aucun État membre ne devrait se voir imposer une responsabilité disproportionnée et que tous les États membres devraient systématiquement contribuer à la solidarité » (Commission Européenne, 2020, p.2)

Cependant, en pratique, il n'y a toujours pas de statut de protection spécifique existant pour les migrants climatiques arrivés en Europe. L'Union Européenne se focalise davantage sur le renvoi des migrants irréguliers et le contrôle des frontières. Dans ce sens, l'Union européenne a plutôt une approche de gestion de la migration climatique par le biais d'adaptation dans les pays d'origine, notamment à travers la coopération au développement.

En ce qui concerne les politiques migratoires belges, elles s'alignent avec celles de l'Union européenne. Il faut noter qu'elle n'a pas de régime de protection spécifique pour les migrants climatiques, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), n'accorde pas l'asile pour des raisons liées à l'environnement. Elle peut accorder une protection subsidiaire en cas de conflits aggravés par le climat, mais cela n'est absolument pas la norme. A l'instar des politiques de l'Union européenne, la Belgique met l'accent sur la dissuasion des arrivées irrégulières, le retour volontaire ou forcé, des politiques de co-développement dans les pays à risque, notamment sur le continent africain.

2. Le changement climatique en Afrique subsaharienne : inégalités d'impacts et vulnérabilités

2.1 Impacts du réchauffement climatique : sécheresse, désertification, insécurité alimentaire, catastrophes naturelles

Les principaux facteurs liés au réchauffement climatique sont au nombre de 3 : Les cyclones tropicaux, fortes pluies et inondation ; les sécheresses et la désertification ; l'élévation du niveau de la mer.

1. Cyclones, pluies torrentielles et inondations :

En quelques chiffres, le nombre de personnes touchées par les inondations s'élèverait à 99 millions entre 2000 et 2008 ainsi qu'à 39 millions de personnes touchées par les cyclones tropicaux et les tempêtes, au cours de la même période. Cependant, l'évaluation en nombre de la population touchée pour les années à venir n'est pas réalisable, compte tenu de l'ampleur croissante du réchauffement climatique. Aucun modèle climatique n'a encore pu envisager ce nombre étant donné l'inconnue des zones touchées dans le futur et donc, l'étendue de la population touchée.

Selon un nombre conséquent d'études, les phénomènes qui surviennent de façon abrupte et inattendue ont tendance à engendrer des migrations internes de courtes durées alors qu'à l'inverse, des phénomènes catastrophiques à répétition ont tendance à avoir pour conséquence des migrations internes et externes plus nombreuses avec une durée plus longue.

Le premier cas de figure peut s'expliquer par le fait que les personnes victimes de ces catastrophes manquent de ressources pour partir plus loin et plus longtemps, elles reviennent alors reconstruire leur maison sinistrée. Une étude a d'ailleurs été menée au sein de 18 zones sinistrées et a démontré qu'il n'y avait que très peu d'exceptions à ce constat et une forte tendance à revenir rapidement dans la zone sinistrée (Burton et al., 2007 cités par Piguet et al., 2011). Aussi étonnant que cela puisse paraître, ces zones sinistrées vont même jusqu'à attirer des migrants, car ceux-ci constituent de la main-d'œuvre pour leur reconstruction. Cela a été le cas pour le tsunami de 2004 dans l'océan Indien. Pour le deuxième cas de figure, même si la tendance est inversée, le phénomène reste tout de même limité.

2. La sécheresse et la désertification

Entre 2000 et 2008, il y aurait eu 83 millions de personnes touchées par an dû à des températures extrêmes, des feux de forêts et de grandes sécheresses (Rodriguez et al., 2009 cités par Piguet et al., 2011). En 2020, le GIEC prévoyait entre 74 et 250 millions de personnes touchées par des manques d'eau sur les continents Asiatique et Africain. En 2050, en raison de la croissance de la population et les pénuries d'eau, le nombre de personnes touchées pourrait s'élever à 1 milliard (Intergovernmental Panel on Climate Change 2007, 10 cités par Piguet, Pécoud et al., 2011). Les sécheresses entraînent un manque d'eau pour la consommation des êtres humains et contrairement aux inondations et aux cyclones, elles engendrent des changements moins abrupts et donc des modèles de changements plus lents et plus progressifs.

Comme dit précédemment, malgré ces chiffres, de nombreux chercheurs sont en désaccord avec la thèse selon laquelle il y a un lien direct entre migration et sécheresse. Selon ces mêmes chercheurs, une multitude de facteurs constituent la cause d'une migration. Selon Kniveton et al., (2008), la sécheresse semble provoquer une augmentation de personnes qui migrent d'une zone rurale à l'autre, à court terme. Elle est cependant sans effet sur les mouvements internationaux de longue distance, voire les diminue.

A ce sujet, les résultats de travaux scientifiques divergent et sont dès lors classés en trois catégories de résultats.

La première catégorie confirme le lien entre sécheresse et émigration. En Afrique subsaharienne notamment, des données transversales ont été récoltées sur une période de 30 ans par Van de Geest (cité par Piguet et al., 2011) qui observent que le phénomène de sécheresse accroît le phénomène d'exode rural et pousse l'Afrique subsaharienne à l'urbanisation de manière significative. Ils illustrent leurs propos par le cas du Ghana en relevant les données pluviométriques dans le nord du pays et la couverture végétale. La conclusion est que le taux de migration est plus important dans les environnements plus pauvres et les taux très peu élevés de précipitation constituent un indice de l'augmentation imminente de migrations. Cependant, les auteurs nuancent leurs propos en expliquant qu'au contraire, une augmentation de la pluviométrie avec un accroissement des taux de migration.

La deuxième catégorie de résultats, contrairement à la précédente, défend la thèse selon laquelle la sécheresse réduirait les taux d'émigration. L'exemple utilisé pour étayer cette thèse est celui du Mali. Avec une enquête menée auprès de 7000 personnes et 300 foyers pré et post période de sécheresse. Une réduction de l'émigration a été observée. Ce fait serait lié au manque de

moyens pour financer le déplacement, malgré une augmentation des déplacements internes à court terme des femmes et des enfants (Findley, 1994).

L'émigration n'est pas corrélée avec l'augmentation de la sécheresse. Moins de 1% des victimes y a eu recours. La conclusion de ces observations est que, bien que des éléments biophysiques viennent influencer le taux d'émigration, ils en sont loin d'être les facteurs principaux des déplacements de grande ampleur. Kniveton et al. (2008), s'alignent avec ces observations en analysant la corrélation entre changement climatique et migration depuis Zacatecas et Durango vers les Etats Unis entre 1951 et 1991.

La troisième catégorie présente des résultats plus ambigus, plus contrastés, notamment en raison des formes que prennent les migrations. D'après Piguet et al. :

Les résultats indiquent que les personnes originaires des régions les plus sèches sont davantage susceptibles de migrer de manière tant temporaire que permanente vers d'autres zones rurales et que des déficits de précipitations de courtes durées augmentent la migration à long terme vers une autre zone rurale, mais diminuent les mouvements à courts termes vers des destinations lointaines (Piguet et al., 2011, p.94).

3. L'élévation du niveau des mers

Contrairement aux deux phénomènes environnementaux précédents, la liaison entre hausse du niveau de la mer et migration semble beaucoup plus limpide. Ce phénomène, progressif mais irréversible, est linéaire et évolue sur une période assez longue, rendant l'émigration inévitable, notamment pour les états insulaires si des digues, par exemple, ne sont pas construites. Un nombre plutôt limité d'études sur le sujet existe étant donné le caractère assez récent de ce phénomène environnemental (Piguet et al., 2011).

Cependant, recenser le nombre de personnes susceptibles d'être victimes de la hausse du niveau de mers peut se faire de manière assez fiable étant donné que cela s'effectue via des systèmes d'information géographique (SIG). Il est donc possible de comptabiliser, à l'échelle du monde, le nombre de personnes résidant dans des zones côtières menacées par l'augmentation du niveau de l'eau. Les zones côtières dites « basses » sont définies par McGranham et al. (2007) comme des zones situées à moins de 10 mètres d'altitude. Celles-ci ne correspondent qu'à 2,2% des terres de la planète, mais abritent pourtant 10,5% de la population mondiale, correspondant à

602 millions de personnes environ. Parmi ces 602 millions de personnes, 438 millions habiteraient sur le continent asiatique et 246 millions dans les pays les plus défavorisés.

Cependant, il serait trop tôt pour prédire que toutes ces personnes devraient migrer dans peu de temps. En effet, le GIEC a publié un sixième rapport en 2021 dont les auteurs relatent une fonte possible de toute la couverture glaciaire du Groenland, mais pas avant plusieurs siècles, voire plusieurs millénaires. A court terme, on se dirigerait plus vers une augmentation de 0,3 à 0,8 mètre, engendrant une vulnérabilité importante pour les personnes vivant environ 1 mètre au-dessus du niveau de la mer d'ici quelques décennies (Arias, 2021).

In fine, ce type de bouleversement climatique semble être le plus clairement sujet à la migration. Cependant, des stratégies d'adaptation peuvent être imaginées et mises en place pour réduire le besoin de migrer au maximum.

Le gouvernement Néerlandais, par exemple, a décidé d'améliorer les digues de protection afin de limiter les obligations de départs à court et long termes. Dès lors, les ressources financières constituent un point très important dans le traitement du problème (Kabat, Fresco et al., cités par Piguet et al., 2011).

2.2 Des impacts du réchauffement climatique inégalement répartis

Selon un rapport de la Banque de France datant de 2020, l'Afrique subsaharienne (ASS) est particulièrement touchée par les bouleversements climatiques. Ces changements sont immédiats, mais présentent également des enjeux à long terme, qui promettent un travail de longue haleine. L'évolution des températures et des précipitations aggrave la sécheresse des sols et provoque l'érosion côtière, en particulier avec la montée des eaux. Ces effets sont accentués par la fréquence croissante des catastrophes naturelles et leur impact varie selon la vulnérabilité propre à chaque pays, liée à sa géographie. La capacité à résister à ces bouleversements dépend aussi de facteurs économiques, sociaux et politiques (Debels et al., 2020).

Dans cette région majoritairement constituée de pays à faibles revenus et à infrastructures limitées, la mise en œuvre de politiques climatiques (adaptation, atténuation, transition énergétique) représente un défi majeur. Les ressources financières insuffisantes rendent cruciale

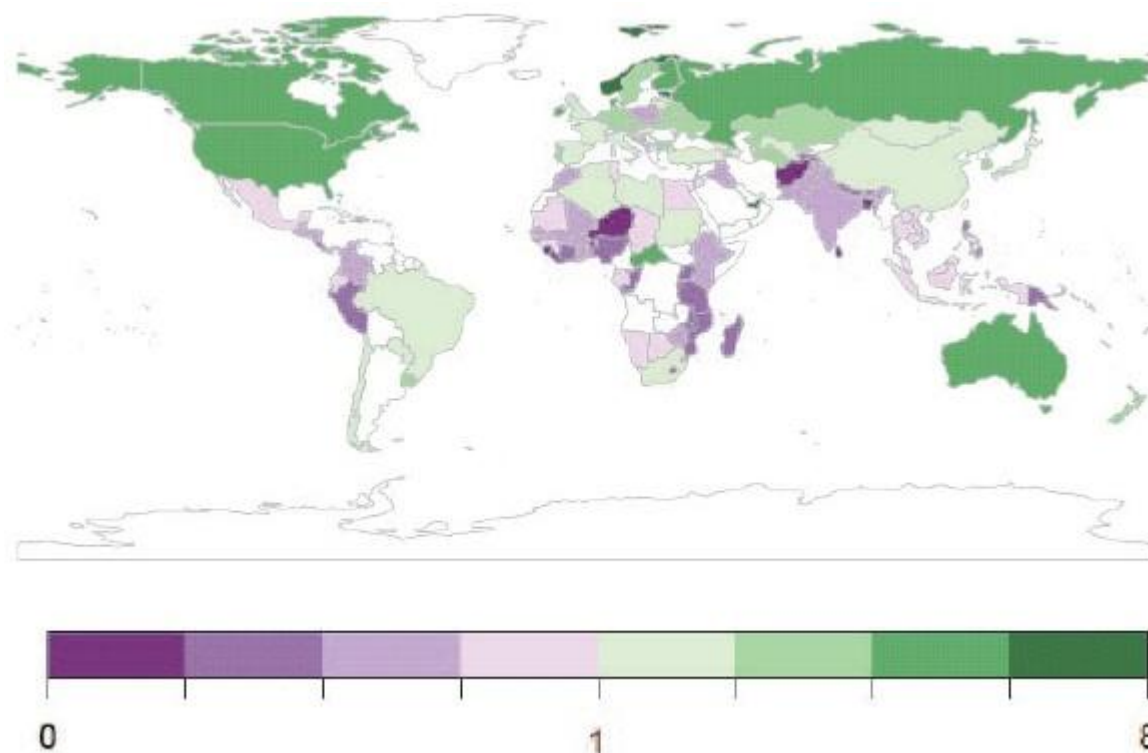
l'implication des acteurs internationaux et du secteur financier pour soutenir ces efforts, qui sont au cœur des Objectifs de développement durable (ODD). Cependant, le contexte offre aussi des opportunités : l'Afrique subsaharienne possède des ressources naturelles précieuses (forêts, soleil, eau, géothermie) favorables au développement des énergies renouvelables. De plus, les technologies numériques peuvent aider à combler le retard technologique avec les pays développés. (Debels et Jacolin., 2020).

En 2017, l'Afrique subsaharienne a été confrontée à une augmentation des températures de +0,3 à +1,5 °C, en comparaison avec la moyenne des températures enregistrées au 20^e siècle. Aussi, 15% des catastrophes naturelles survenues dans le monde ont concerné l'Afrique subsaharienne. Le budget par an qu'il faudrait pour pallier ces catastrophes se situe entre 140 et 300 milliards de dollars. (Debels et Jacolin, 2020).

A un niveau plus macro, il est recensé que les impacts du réchauffement climatique sont répartis de manière inégalitaire sur la surface du globe. En effet, selon Guivarch et Taconet (2020), climat et inégalités sont profondément interconnectés pour plusieurs raisons. D'une part, les conditions climatiques et environnementales dont bénéficient les pays influencent en partie leurs résultats économiques. D'autre part, à l'échelle des nations comme des individus, ce sont généralement les populations les plus défavorisées qui subissent le plus fortement les effets du changement climatique. Les phénomènes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses ou la montée du niveau des mers affectent davantage les plus pauvres, ce qui pourrait freiner la convergence économique entre pays et compliquer la réduction des inégalités au sein même des États.

En outre, les disparités économiques se traduisent aussi par une inégale responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre. Les pays industrialisés et les individus les plus aisés, du fait de leur consommation élevée, ont une empreinte carbone largement supérieure. Cela crée une injustice majeure : ceux qui souffrent le plus des effets du changement climatique sont aussi ceux qui y ont le moins contribué (GIEC, 2018), tandis que les principaux responsables en sont souvent les moins exposés, comme le montre cette image ci-après (Guivarch et Taconet, 2020) :

Figure 1 : Ratio émission de gaz à effets de serre par rapport au niveau d'exposition à ces mêmes émissions dans le monde



Note : « Le ratio Émission-Émergence (échelle logarithmique) rapporte la contribution des émissions aux impacts à venir. Une valeur supérieure à 1 signifie qu'un pays est relativement plus responsable du réchauffement climatique qu'il n'en subira les impacts » (Guivarch et Taconet, p.39, 2020).

2.3 Présentation des zones les plus exposées

Au fil du temps, de plus en plus de données montrent que le continent africain est le plus vulnérable au réchauffement climatique. D'ailleurs, l'indice de vulnérabilité climatique de 2021 démontre que parmi les 10 pays les plus touchés par le réchauffement climatique, 9 se trouvent en Afrique subsaharienne : le Tchad, la Guinée - Bissau, l'Erythrée, la République Démocratique du Congo (RDC), le Soudan, le Niger, le Libéria, la Somalie et la République centrafricaine (Banque africaine de développement, s.d.).

La Banque africaine de développement qui identifie ces 10 pays, a également estimé que les effets des changements climatiques coûtent économiquement à l'Afrique. Elle souligne que ce coût est déjà anormalement élevé et que, tous les ans, le continent africain encaisse une perte située entre 7 et 15 milliards d'USD. D'après elle, ce montant annuel pourrait arriver jusqu'à environ 50 milliards d'USD et 7% du PIB moyen de l'Afrique d'ici 2030 (Banque africaine de développement, s.d.).

Le Sahel, la Corne de l’Afrique et les zones côtières sont identifiées comme les régions les plus vulnérables. Ces zones subissent déjà des effets tangibles : désertification, insécurité alimentaire, inondations, montée des eaux (Banque africaine de développement, s.d.).

Au cœur des dynamiques migratoires contemporaines, l’Afrique subsaharienne occupe une place singulière. Cette région, marquée par des vulnérabilités structurelles multiples, connaît une intensification des mouvements migratoires, notamment en direction de l’Europe. Longtemps dominé par une lecture strictement économique ou sécuritaire, le discours migratoire connaît une inflexion notable avec l’irruption de la question climatique. En effet, de nombreux travaux soulignent désormais que les bouleversements climatiques jouent un rôle croissant dans les décisions de migration, particulièrement en Afrique subsaharienne (Rigaud et al., 2018 ; Gemenne et al., 2015). Toutefois, le climat ne peut être isolé comme une cause unique et directe. Il interagit avec des facteurs sociaux, culturels, économiques et politiques, créant des situations de vulnérabilité différenciées et parfois invisibles (Zickgraf, 2018 ; Bettini, 2013). Ces autres facteurs sont davantage développés dans la suite de ce mémoire.

Le concept même de « migration climatique » reste sujet à débats. Certains auteurs mettent en garde contre une vision déterministe qui réduirait les migrants à de simples victimes passives du changement climatique (Bettini, 2013 ; Baldwin, 2014). D’autres soulignent la nécessité de reconnaître les logiques de choix, de stratégie et d’aspiration propres aux trajectoires migratoires (Gemenne, 2011 ; Boas et al., 2019). Ainsi, au lieu de chercher à quantifier mécaniquement les « réfugiés climatiques », il importe d’analyser comment les changements environnementaux reconfigurent les conditions d’existence et les opportunités de mobilité (Cournil & Colard-Fabregoule, 2017). Le changement climatique agit moins comme un déclencheur unique que comme un facteur multiplicateur des tensions sociales existantes, notamment dans les contextes de pauvreté rurale, de conflits d’usage des terres ou de marginalisation politique (Black et al., 2011 ; IDMC, 2023).

Dans ce contexte, la Belgique constitue un cas d’étude pertinent. Elle est liée historiquement à plusieurs pays d’Afrique centrale et occidentale par son passé colonial, notamment avec la République démocratique du Congo. De plus, la Belgique est un pays d’accueil où les politiques migratoires et d’asile sont en constante évolution, influencées à la fois par les normes européennes et par les dynamiques politiques internes (Wets, 2020).

3. Multiplicité des facteurs push de migration d'Afrique Subsaharienne à la Belgique

3.1 Inégalités sociales

Jennifer Thompson (2016) explique que les inégalités sociales en raison de facteurs tels que la classe, la race ou le genre, ne peuvent être pensées indépendamment des situations écologiques. Pour appréhender cette intersectionnalité, elle propose 4 mécanismes analytiques : *simultaneity*, *situated specificity*, *relationality* et *fluidity*.

Le mécanisme de simultanéité (*simultaneity*) a pour signification que les inégalités sociales et les difficultés écologiques ne s'additionnent pas les unes aux autres mais se déroulent simultanément dans le cadre de situations quotidiennes. Par exemple, dans certaines zones rurales, les femmes ont la charge de la collecte de l'eau. Dès lors, si la sécheresse et la pollution rendent cette tâche difficile, les inégalités de genre sont renforcées.

Ensuite, le mécanisme de spécificité située (*situated specificity*) reprend l'idée selon laquelle les inégalités liées, pour poursuivre avec cet exemple, à l'eau, doivent impérativement être recontextualisées de manière précise. Les interactions entre le social et l'écologie vont différer en fonction des lieux géographiques, des écosystèmes, de la culture et de l'histoire locale ou encore les institutions politiques et du contexte économique. Pour reprendre les exemples présents dans les études de cas de Thompson (2016), les plaines argileuses du Soudan et la temporalité des pluies vont déterminer les conditions écologiques du travail, ce qui va influencer certaines pratiques de répartition du travail, les pratiques culturelles ou la dépendance à certaines ressources. Cet exemple démontre que les inégalités ne sont pas seulement sociales mais sont directement influencées par une matérialité écologique répertoriée dans un contexte donné.

Le troisième mécanisme est celui de la relationnalité (*relationality*). Celui-ci met l'accent sur les inégalités comme fruit d'interactions et d'interdépendances entre groupes humains et non humains (nappes phréatiques rivières, etc) et espaces. Par exemple, certaines décisions prises dans des zones urbaines peuvent avoir des conséquences directes et négatives sur les zones rurales.

Le quatrième et dernier mécanisme est celui de la fluidité (*fluidity*). Les inégalités sociales et écologiques ne sont pas figées mais fluctuent, elles sont dynamiques. Elles circulent, évoluent, traversent les frontières. Un épisode de sécheresse ou de privation d'eau peut transformer des structures sociales et territoriales.

Cette typologie des mécanismes d'intersectionnalité entre inégalités sociales et contexte géographique, écologique, culturel, matériel et politique peut être pertinente dans le cadre de l'analyse des différents parcours des sujets constituant mon échantillon.

Dans l'article de Guivarch et Taconet (2020), les auteurs rédigent une typologie des inégalités liées aux changements climatiques. Selon l'auteur, il existe 4 types d'inégalités, directement connectées aux conditions environnementales (Guivarch & Taconet, 2020).

D'abord, les inégalités d'exposition et d'accès. Ces inégalités se réfèrent à une distribution inégalitaire des conditions climatiques entre les différents groupes sociaux. Ces conditions peuvent aussi bien être positives (bonne composition des sols) que négatives (montée des eaux). Dans le cadre du réchauffement climatique, les pays, les individus et groupes d'individus seront affectés inégalement.

La seconde inégalité est celle des impacts. Cela signifie que la contribution des individus à la production de gaz à effets de serre est aussi inégalement répartie. Certains pays en émettent plus que d'autres.

Troisièmement, les inégalités induites par les politiques climatiques. Certaines décisions politiques d'adaptation ou d'atténuation du réchauffement climatique peuvent entraîner des conséquences négatives sur certains individus ou groupes d'individus en pesant notamment sur les ménages à plus faibles revenus. Aussi, certains groupes peuvent être exclus des bienfaits de ces politiques.

La quatrième et dernière inégalité est celle de l'accès à la décision. En effet, certains groupes sociaux sont moins sollicités, voire exclus dans la prise de décisions par rapport au réchauffement climatique.

3.2 Genre, climat et approche écoféministe

Ecoféminisme

Le concept d'écoféminisme, instauré dans les années 70 par Françoise d'Eaubonne, est tout à fait pertinent pour comprendre l'influence des bouleversements climatiques sur la condition des femmes dans les pays du sud notamment. Dans ses ouvrages intitulés *Le féminisme ou la mort* et *Naissance de l'écoféminisme*, la pionnière de l'écoféminisme convainc que la surexploitation

des ressources et la domination masculine proviennent de la même idéologie, à savoir, le patriarcat. De cette manière, la révolution écologique et féministe iraient de pair ou en tout cas, la révolution écologique serait conditionnelle à la révolution féministe (D'Eaubonne, 2021). L'autrice Anne-Line Gandon réutilise d'ailleurs ce concept et le décrit comme « une pensée féministe de la nature et de la société » (Gandon, 2009, p.5).

Dans cette perspective, Geneviève Pruvost amène la notion de « féminisme de la subsistance » et d'« écoféminisme vernaculaire » qui désignent des pratiques et des pensées issues de milieux populaires, militants ou artisans et articulent une critique du capitalisme, une défense de bonnes conditions de vie et un mode de vie plus sobre (Pruvost, 2019). L'accent est mis sur les activités de subsistance ; production vivrière, soin, entretien des milieux de vie souvent assurées par des femmes et rendues largement invisibles par les catégories économiques classiques. Ces approches permettent de penser ensemble travail agricole, reproduction sociale, santé et écologie, et montrent que les femmes, en particulier dans les économies paysannes et informelles, se retrouvent au point de contact entre les transformations environnementales et la survie quotidienne (Pruvost, 2019).

Toujours dans la continuité de l'écoféminisme, nous retrouvons les travaux d'écologie politique féministe (*feminist political ecology*). Ces travaux ont pour vocation de montrer comment le genre, croisé avec l'ethnie, la race, la classe et la position géopolitique structure les savoirs environnementaux, le droit de propriété, les rôles et la responsabilité de la répartition des ressources (Hathaway & Silberzahn, 2025). La littérature scientifique en écologie politique féministe démontre et insiste sur le fait que les femmes ne sont pas naturellement plus proches de la nature mais que, par le biais de rapports sociaux de domination, elles y sont assignées. Dès lors, elles sont plus vulnérables aux dégradations des ressources en raison des bouleversements climatiques. Toutefois, ce n'est pas parce que les femmes sont considérées comme plus proches de la nature qu'elles ne sont pas mises en marge des prises de décisions sur les usages des terres et les politiques d'adaptation (Clement et al., 2019).

En liant cette perspective avec la migration, Sara Vigil (2024) propose une « écologie politique féministe de la migration » (*feminist political ecology of migration*), dans un contexte de changement climatique. Elle démontre que bien que la recherche ait troqué une approche plus déterministe (le climat induit la migration), elle sous-estime encore la façon dont le système économique mondial structure les conditions de mobilité et d'immobilité (Vigil, 2024). L'écologie politique féministe de la migration invite ainsi à analyser conjointement les

inégalités de genre dans l'accès aux ressources, aux droits et à la décision, et les structures économiques et politiques qui produisent des corridors migratoires différenciés selon le sexe, la classe ou l'origine (Resurrección, 2017).

Dans le cadre de ce mémoire, ces perspectives d'écoféminisme et d'écologie politique permettent de comprendre certaines dimensions des conditions des femmes. Nous verrons que dans la majorité des pays représentés dans les entretiens, les femmes sont au cœur des travaux liés aux bonnes conditions de subsistance (pêche, cuisine, agriculture, cueillette, éducation, commerce informel, care). Or, comme dit précédemment, ce sont ces rôles qui sont en première ligne face aux dérèglements climatiques (inondations, sécheresses, sol incultivable, disparition de plantes et d'espèces). Dans un même temps, les femmes sont exclues des processus d'adaptation et des prises de décisions politiques. Les femmes rurales, surtout du Sud global, font également partie de la population qui contribue le moins aux émissions de gaz à effets de serre (Gandon, 2009).

Risque éco-social

La littérature récente sur les politiques « éco-sociales » (*eco-social policies*) propose de penser ensemble les transformations environnementales et les inégalités sociales, en parlant de risque social-écologique plutôt que de juxtaposer « risques climatiques » et « risques sociaux ». Dans ce courant, le risque social-écologique désigne les dommages potentiels qui naissent de la combinaison entre des aléas environnementaux (événements climatiques extrêmes, dégradation progressive des écosystèmes, pollution) et des structures sociales qui exposent certains groupes beaucoup plus que d'autres, en fonction de leur classe sociale, de leur genre, de leur statut migratoire ou de leur position géopolitique (Mandelli et al., 2025).

Les travaux du projet « Protection Et Risques sociaux – écologiques en TransitionS » (PRETS) sur la « protection sociale-écologique » définissent ainsi le risque social-écologique comme une articulation entre aléa, exposition et vulnérabilité, cette dernière étant à la fois sociale (revenus, logement, santé, réseau, capital scolaire) et institutionnelle (présence ou non d'une protection sociale, d'un État effectif, de droits) (Vielle et al., 2025)

En se basant sur le rapport réalisé dans le cadre du projet PRETS par Vielle et ses collègues (2025), nous pouvons formuler l'hypothèse qu'un même choc climatique (sécheresse, inondation, irrégularité des pluies) ne produit donc pas les mêmes effets pour une femme

paysanne sans assurance récolte, vivant dans un État faiblement protecteur plutôt que dans un cadre urbain couvert par des dispositifs d'assurance et de welfare

Appliqué aux contextes d'Afrique subsaharienne dont sont issues les femmes sélectionnées dans l'échantillon, ce cadre permet de dépasser l'idée d'un « risque climatique » homogène. Les analyses de vulnérabilité climatique pour l'Afrique montrent que les pays d'Afrique subsaharienne cumulent une forte exposition aux aléas (dépendance à la pluie, importance de l'agriculture pluviale, fréquence des sécheresses et inondations) et une vulnérabilité socio-économique élevée (pauvreté, faible diversification économique, infrastructures limitées) (Le Goff & Lemaire, 2021).

3.3 Intersectionnalité

Le concept d'intersectionnalité fut amené par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw vers la fin des années 80, à l'issue du mouvement *Black Feminism*. Un mouvement qui dénonce l'exclusivité du mouvement féministe aux femmes blanches et sa représentation par des femmes blanches de classe moyenne pour des femmes blanches de classe moyenne qui ne prend pas en compte les conditions de toutes les femmes.

Le mouvement *Black Feminism* s'oppose à l'idée que le mouvement féministe inclut toutes les femmes et que le patriarcat touche toutes les femmes de manière identique (Jaunait & Chauvin, 2013)

Le concept d'intersectionnalité, bien qu'ayant émergé au sein de milieux militants, va surtout se faire connaître par la critique de son élusion dans le secteur juridique. En effet, le concept s'est propagé dans un contexte où les discriminations vécues par les femmes noires n'étaient pas légitimées comme représentantes de deux groupes distincts, celui des femmes et celui des minorités raciales. De ce fait, étant à l'intersection des rapports de genre et de race, elles étaient victimes d'une exclusion de catégories juridiques et devenaient invisibles au sens juridique du terme (Crenshaw, 1989) et étaient exclues du champ de reconnaissance des discriminations reconnues juridiquement.

En d'autres termes, la notion d'intersectionnalité permet donc de nommer une série de problèmes liés à la représentation politique et juridique de certaines minorités, dont les revendications restent inaudibles lorsqu'elles sont formulées selon les cadres classiques de lutte contre les discriminations.

Partant de ce postulat, le concept d'intersectionnalité fait référence à la façon dont plusieurs catégories sociales comme la classe, le genre, la race, l'orientation sexuelle, le statut économique ou le statut migratoire peuvent s'imbriquer simultanément. Dans ce cas, il ne s'agit donc pas d'additionner ces inégalités et discriminations qui découlent de ces différentes catégories et identités sociales, mais de considérer qu'elles s'imbriquent et que cette imbrication engendre des expériences sociales uniques, complexes et singulières (Hancock, 2007). Dès lors, ce concept appelle à développer des outils de recherche et des dispositifs d'analyse en mesure de tenir compte de la façon dont ces catégories peuvent s'entrecroiser, que ce soit dans les expériences et parcours individuels ou à plus grande échelle, dans des institutions (Hancock, 2007).

L'intersectionnalité est un concept clé de ce mémoire qui permet, non pas de percevoir que les effets du réchauffement climatique en Afrique subsaharienne causent mécaniquement et uniquement la migration, mais que ces effets se combinent à d'autres rapports sociaux préexistants comme des conflits sociaux, des rapports patriarcaux enracinés ou encore des conditions sociales et économiques précaires. Dans ce mémoire, elle n'est d'ailleurs pas considérée comme une typologie rigide, comme cela peut être le cas pour d'autres concepts présents dans ce mémoire, mais comme une grille de lecture pour l'analyse qui a pour objectif de comprendre comment les vulnérabilités climatiques se greffent à d'autres conditions et positions sociales préexistantes qui destinent certaines personnes à migrer. En d'autres termes, comment le climat peut amplifier d'autres vulnérabilités préexistantes, sans justement causer à lui seul la migration.

4. Historique des migrations de l'Afrique subsaharienne à la Belgique

Situer historiquement les causes de migration d'Afrique subsaharienne permet d'identifier l'évolution des causes et comment les bouleversements climatiques se greffent, au gré du temps, aux autres facteurs de migration.

En 2001, le Courrier hebdomadaire du CRISP s'est consacré à l'historique de la migration des populations subsahariennes vers la Belgique.

Les auteurs de ce Courrier, Kagné et Martiniello (2001), indiquent que les premières vagues de migration d'Afrique subsaharienne vers la Belgique apparaissent dans les années 1960, motivées principalement par l'accès à l'éducation. Des accords de coopération entre universités belges et africaines, en particulier avec la RDC, le Rwanda et le Burundi, ont favorisé l'octroi de bourses d'études à de jeunes étudiants. La Belgique, soucieuse de former une élite post-coloniale pour prendre la relève des administrateurs coloniaux, a activement encouragé ces migrations étudiantes.

Néanmoins, très rapidement, d'autres causes structurelles et conjoncturelles viennent diversifier et amplifier les départs. Parmi les causes majeures d'émigration figurent :

- La pauvreté persistante et la recherche d'un avenir meilleur dans un espace perçu comme économiquement plus stable et prometteur ;
- L'influence culturelle de l'Occident, notamment à travers les médias et les réseaux de diffusion qui idéalisent la vie en Europe, agissant comme des vecteurs puissants d'aspiration migratoire ;
- La musique congolaise et la réussite visible d'artistes africains en Europe renforcent ce désir de départ, les musiciens devenant des modèles à suivre pour les jeunes désœuvrés ;
- L'instabilité politique post-indépendance, marquée par des coups d'État, des conflits interethniques (comme entre Hutus et Tutsis ou Baluba et Balulua) et des crises de gouvernance, entraîne une perte d'espoir et pousse à l'exil ;
- Des catastrophes naturelles, cumulées aux troubles internes, aggravent les conditions de vie et favorisent l'exode ;
- Le durcissement des frontières régionales et la fermeture progressive des routes interafricaines poussent les migrants à viser l'Europe ;
- Enfin, l'impossibilité d'accéder légalement au marché du travail européen pousse de nombreuses personnes à demander l'asile ou à migrer de façon irrégulière.

À ces causes, s'ajoutent des migrations plus ciblées comme celle de travailleurs expatriés employés dans des entreprises africaines installées en Belgique ou celle de commerçants, hommes d'affaires, touristes et personnalités politiques venus temporairement pour des raisons professionnelles ou stratégiques.

Dans les années 1990, les demandes d'asile explosent, notamment en provenance de pays comme la RDC, le Ghana, le Nigeria, le Togo ou l'Angola, en raison de la persistance des conflits et de la dégradation des conditions de vie. La rigueur croissante des politiques migratoires européennes limite les voies légales, rendant l'asile l'un des seuls recours pour de nombreux migrants africains.

Enfin, bien que souvent regroupés sous l'étiquette simplificatrice d'« Africains », les migrants subsahariens en Belgique présentent des profils très variés : étudiants, réfugiés, artistes, sans-papiers, sportifs, etc. Chaque parcours migratoire est le fruit d'une combinaison de facteurs personnels, économiques, politiques et culturels. Leur immigration, loin d'avoir été planifiée par l'État belge, s'est faite de manière fragmentée, spontanée et autonome, marquant une trajectoire migratoire atypique, différente des migrations de mains-d'œuvre méditerranéennes d'après-guerre (Kagné & Martiniello, 2001).

5. Discours et politiques migratoires en Europe, focus sur la Belgique

De plus en plus, les publications académiques, les ONG, les documentaires, les rapports politiques emploient de plus en plus de mots forts pour parler du réchauffement climatique qui provoque la migration avec les mots « futures crises », « menace », « urgence » souvent employés, avec des images chocs. Selon Bettini (2012) les raisons sont certainement valables pour utiliser ces termes étant donné les rapports qui démontrent les changements climatiques importants ainsi que des conséquences négatives revues à la hausse.

Cependant, l'article de Bettini (2012) a pour vocation de faire une critique de ces « récits de malheur et de désespoir » qui, selon l'auteur, pourraient s'avérer contreproductifs pour communiquer l'urgence de la situation. L'auteur construit sa critique en analysant une série de documents et en relevant les signes de convergence des discours contradictoires dans les récits apocalyptiques.

D'abord, Bettini (2012) identifie quatre sortes de discours face au climat qui induit la migration ; les discours capitalistes, humanitaires, scientifiques et radicaux. L'Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) parle du discours scientifique comme le plus accessible.

Le GIEC représente le discours scientifique avec sa synthèse (idéalement objective) des meilleures connaissances disponibles sur le climat. Bien qu'il soit irréaliste d'attendre de lui

une totale neutralité, il occupe une position particulière dans le domaine du changement climatique, un rôle performatif et au moins en partie autonome. Les rapports du GIEC sont largement cités, et faire partie de ses récits permet d'amplifier considérablement l'attention qu'un sujet reçoit dans le milieu académique, dans les médias et au sein des cercles politiques. De plus, pratiquement toutes les voix s'exprimant sur le changement climatique basent leur légitimité sur certaines interprétations des rapports du GIEC (Adger, 2001).

Le discours capitaliste est représenté ici par la Stern Review (Godard, 2007). Commandée par le gouvernement britannique, elle considère le réchauffement climatique comme un échec du marché à résoudre par des mécanismes orientés vers le marché et supervisés par des institutions de gouvernance mondiale. Ce discours met également en avant les risques pour la sécurité économique et politique liés au changement climatique et à la migration climatique (C-M). Il est proche de ce qu'Adger et al. (2001), qualifient de discours de gestion environnementale mondial, un discours technocratique, économiquement réformiste et politiquement conservateur.

Les rapports de l'Environmental Justice Foundation (EJF) (2009) et de la Christian Aid (CA) (2007), deux ONG basées au Royaume-Uni, reflètent une perspective humanitaire provenant de la « société civile ». Le changement climatique est perçu comme un frein au développement, qui pourrait se transformer en une catastrophe humanitaire, avec les réfugiés climatiques représentant le « visage humain » emblématique (Gemenne, 2011). L'accent est mis sur la justice climatique, la sécurité humaine et les impacts du changement climatique sur les droits humains.

L'Accord signé lors de la Conférence mondiale des peuples sur le changement climatique et les droits de la Terre Mère à Cochabamba (Bolivie) représente une position radicale du Sud. Caractéristiquement, le changement climatique est vu comme un échec systémique qui met en lumière le caractère essentiellement insoutenable et destructeur du capitalisme, dont "les entreprises et gouvernements des pays dits 'développés'" portent la responsabilité principale (World Policy Conference [WPC], 2010). Dans cette optique, la migration climatique (C-M) est avant tout perçue comme une question de (in)justice climatique. Le discours défend l'idée que des changements systémiques sont nécessaires pour aborder le changement climatique.

5.1 Les débats sur la causalité : migration forcée ou choix stratégique ?

La question centrale soulevée est celle de la causalité dans les migrations forcées liées à l'environnement. Myers et Kent (1995) identifient, dans leurs études de cas, une diversité de facteurs déclencheurs tels que les tensions ethniques, les mauvaises politiques publiques ou les difficultés économiques. Pourtant, ils mettent souvent en avant l'environnement comme facteur principal, sans toujours justifier clairement ce choix. Un exemple typique est celui du Rwanda, souvent interprété comme un cas de conflit causé par la pression démographique sur des ressources limitées. Or, cette lecture peut occulter d'autres dimensions tout aussi fondamentales, comme les luttes de pouvoir, les enjeux ethniques et l'héritage colonial belge (Castles, 2002).

En réaction à ces lectures simplificatrices, des chercheurs comme Shin-wha Lee (2001), proposent des approches plus nuancées. Elle développe un modèle théorique qui met en évidence les interactions complexes entre facteurs écologiques, erreurs humaines, mauvaise gouvernance et dynamiques internationales. À travers ses études sur des pays comme le Bangladesh, le Soudan ou la Corée du Nord, elle montre que les migrations forcées ne peuvent être réduites à un seul facteur, mais relèvent au contraire de causes multiples et interconnectées (Castles, 2002)

Lee (1997) défend cette même thèse que l'environnement ne peut pas être l'unique cause des conflits. Cette violence vient de la domination d'un groupe sur un autre groupe d'individus notamment en raison de refus de partage de terrain, du pouvoir politique, ou encore de biens rares. L'apport majeur de l'auteur Shin-wha Lee est de démontrer que les facteurs purement environnementaux ne sont pas les seuls à peser dans la balance lorsqu'il s'agit de migration. En effet, d'autres facteurs s'enchevêtrent tels que des facteurs sociaux, politiques, économiques ou encore ethniques.

De cette manière, les changements environnementaux peuvent également jouer un rôle sur ces facteurs sociaux, économiques et politiques, en accentuant des problèmes déjà existants ou en créant des nouveaux. Sur l'aspect économique, les changements environnementaux peuvent détruire les moyens de subsistance en ayant un impact sur la pêche, par exemple, ou sur la fertilité des sols. La migration peut dès lors devenir une stratégie économique d'adaptation, pas obligatoirement à long terme, elle peut durer un temps, elle peut également être partagée entre le lieu d'origine et le lieu d'accueil (Black et al., 2011)

La gouvernance joue aussi un rôle clé dans cet enchevêtrement de facteurs. En effet, certains États ne sont pas toujours en capacité de gérer, réguler et répartir équitablement les ressources, la corruption et le manque de compétences peuvent également engendrer ces manquements.

Pour le cas du Soudan, par exemple, les politiques de fermes mécanisées ont été décidées sans consultation préalable avec les populations locales et profitent largement à une élite proche du pouvoir (Lee, 1997).

Lee (1997) critique l'approche trop simpliste qui voudrait faire de l'environnement un nouveau champ autonome de la sécurité. Au lieu de plaider pour une définition trop large du concept de « sécurité environnementale », elle propose de recentrer le débat sur le lien concret entre dégradation écologique et violence. Pour l'auteur, il est plus pertinent d'étudier la manière dont l'insécurité environnementale, c'est-à-dire la raréfaction ou la dégradation des ressources, peut intensifier des tensions existantes notamment dans les pays du Sud, où les populations sont plus directement dépendantes des ressources naturelles pour leur survie.

Dans son article, Lee (1997) identifie plusieurs dynamiques d'interconnexion. Les changements environnementaux, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, de surpopulation, de projets de développement destructeurs ou de mauvaise gestion des ressources, déstabilisent les équilibres socio-économiques, alimentent les inégalités et renforcent l'hostilité entre les groupes. Cela génère des migrations forcées, des tensions pour l'accès à la terre ou à l'eau et une montée en puissance des identités ethniques, dans un contexte de compétition accrue pour la survie.

Pour illustrer ces dynamiques, Lee analyse deux cas emblématiques : le Soudan et le Bangladesh. Au Soudan, elle montre comment un conflit d'origine ethno-religieuse s'est transformé et prolongé à travers les effets cumulatifs de la sécheresse, des migrations internes, des projets agricoles massifs et de l'exploitation pétrolière. L'environnement n'est pas la cause initiale, mais il devient un moteur de la conflictualité. À l'inverse, au Bangladesh, elle démontre que la dégradation environnementale, notamment à travers les catastrophes naturelles et les migrations massives vers les Chittagong Hill Tracts, a directement déclenché des conflits ethniques avec les populations autochtones. Les réfugiés environnementaux sont ici à l'origine même de la crise.

En conclusion, Lee plaide pour une lecture systémique des conflits violents dans les pays du Sud. Ce ne sont pas des événements ponctuels, mais des processus façonnés par l'imbrication de l'environnement, des inégalités sociales, de la gouvernance politique défaillante et des tensions identitaires. Elle appelle donc à intégrer la question environnementale dans les politiques de prévention des conflits, tout en reconnaissant que cette dimension ne peut être dissociée des enjeux de justice sociale, d'équité dans l'accès aux ressources, et de souveraineté territoriale (Lee 1997).

Lee rejoint Homer-Dixon qui, en 1994, introduit les termes « captation des ressources » (*resource capture*), « marginalisation écologique » (*ecological marginalization*) et « rareté structurelle » (*structural scarcity*). La captation des ressources fait référence à l'accaparement de celles-ci par les élites en raison de l'appauvrissement des ressources dû au réchauffement climatique. Ceci entraîne un déplacement des populations moins favorisées, qui peuvent, à leur tour, entraîner des violences. La marginalisation écologique fait référence à la marginalisation des personnes plus pauvres dans des zones déjà écologiquement fragiles avec des terres de mauvaise qualité, des zones arides, etc.. Exploiter ces ressources déjà appauvries ne va que catalyser le processus d'appauvrissement de ces ressources, entraînant les populations vers la perte de moyens de subsistance et, progressivement, vers une situation de désespoir. Cette situation peut amener à des mouvements de révolte et de conflits locaux. Enfin, la rareté structurelle fait référence à la répartition inégale des ressources, bien qu'elles soient abondantes et disponibles. Ces inégalités d'accès, souvent en raison de classe sociale, ethnie ou encore religion, peuvent provoquer des conflits entre groupes ou communautés. Dans les années 70-80, les élites du nord, la plupart du temps arabo-musulmanes, s'approprièrent les terres riches, plus au sud. Ils y subventionnaient des fermes mécanisées, des concessions pétrolières ou encore des projets d'aménagement. Cette appropriation des terres, auparavant exploitées par des communautés agricoles locales ou pastorales, avaient provoqué des exodes de milliers de personnes, de la colère, de la frustration et même une mobilisation armée, celle du SPLA (Sudan People's Liberation Army).

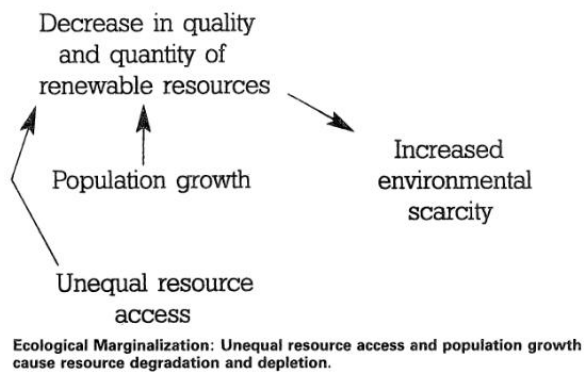
Il s'agit alors également de marginalisation économique étant donné que les populations déplacées ont dû s'installer dans des zones moins fertiles, surexploitées ou exposées à la sécheresse. Ceci a accentué, accéléré la dégradation environnementale et aggravé la pauvreté, alimentant davantage les tensions sociales et affrontements entre groupes ethniques et armés.

Le Rwanda constitue un exemple de rareté structurelle dans la mesure où avant le génocide de 1994, il faisait partie des pays les plus peuplés d'Afrique. Dès lors, le problème n'était pas la densité de population trop élevée, mais bien la répartition des ressources trop inégalitaire. Une élite, la plupart du temps Hutu, proche du pouvoir, avait le contrôle de la majorité des terres fertiles, laissant les petits agriculteurs sur des micro-parcelles à peine suffisantes pour leurs propres moyens de subsistance. De nouveau, ces inégalités systémiques de répartition des ressources ont alimenté des frustrations et un sentiment de révolte au sein des populations rurales.

Cet exemple illustre le postulat selon lequel le manque de ressources peut ne pas être exclusivement lié aux bouleversements climatiques mais qu'elle peut être directement liée à une gestion et un accès inégaux des ressources.

Un schéma apparaissant dans l'article d'Homer Dixon (1994) explicite ces observations.

Figure 2 : Captation des ressources et Marginalisation écologique (Homer-Dixon, 1994, p.10)



Une lecture de ce schéma peut s'effectuer dans les deux sens.

Problématique et objectif de la recherche

Comme mentionné précédemment dans l'état de l'art, la littérature sociologique invite à dépasser l'approche déterministe selon laquelle le réchauffement climatique agit comme cause unique et isolée de la migration en montrant que la migration ne relève presque jamais d'une causalité unique : elle s'inscrit dans des configurations sociales situées, où s'entremêlent des contraintes structurelles, des inégalités, des ressources disponibles, des réseaux, des événements biographiques et des dispositifs politiques. Dans cette perspective, le changement climatique apparaît moins comme un déclencheur mécanique que comme un facteur amplificateur, voire multiplicateur. Il accentue des tensions préexistantes (économiques, sociales, politiques), reconfigure les conditions de subsistance, fragilise certains groupes plus que d'autres, et contribue à rendre certaines mobilités plus probables, plus contraintes ou, au contraire, plus difficiles.

Ce mémoire s'inscrit dans cette approche multifactorielle. Il prend pour point d'entrée les trajectoires de personnes originaires d'Afrique subsaharienne ayant migré vers la Belgique, dans un contexte où les sociétés d'origine sont souvent caractérisées par une forte exposition aux aléas (sécheresses, inondations, dégradation progressive des écosystèmes), mais aussi par des vulnérabilités structurelles (pauvreté, inégalités sociales, dépendance à l'agriculture pluviale, fragilités institutionnelles). L'enjeu n'est pas d'isoler le climat comme cause principale, mais de comprendre comment les transformations environnementales s'articulent concrètement à d'autres déterminants de la mobilité. Une attention particulière est accordée aux rapports sociaux de genre, dans la mesure où les inégalités de genre façonnent l'accès aux ressources, la division du travail, les responsabilités de subsistance et les marges de décision, et peuvent donc moduler à la fois l'exposition aux risques climatiques et les possibilités (ou impossibilités) de migrer.

La recherche est ainsi guidée par un questionnement autour de *comment les bouleversements climatiques s'inscrivent-ils dans les trajectoires migratoires vers la Belgique et comment interagissent-ils avec des facteurs sociaux, économiques, politiques et de genre ?*

Plus précisément, ce travail vise (1) à analyser la place du climat dans les récits et expériences migratoires, y compris lorsqu'il n'est pas formulé explicitement comme motif de départ ; (2) à identifier les mécanismes sociaux par lesquels les aléas environnementaux renforcent ou révèlent des vulnérabilités préexistantes (inégalités, précarité, insécurité, gouvernance) ; (3) à

comprendre comment les rapports de genre influencent les stratégies d'adaptation, les formes de mobilité (temporaire, interne, internationale) et les contraintes pesant sur les personnes concernées ; et (4) à mettre en regard ces trajectoires avec les cadres d'accueil en Belgique et en Europe, non pas pour trancher juridiquement sur la « légitimité » de ces migrations, mais pour éclairer sociologiquement la manière dont certaines dimensions (dont l'environnement) sont rendues visibles, invisibles ou requalifiées dans les catégories administratives et politiques.

En somme, ce mémoire entend contribuer aux débats sur les migrations climatiques en proposant une lecture empirique et nuancée, attentive aux rapports sociaux, aux inégalités et aux contextes et en refusant à la fois le déterminisme climatique et l'effacement du facteur environnemental.

METHODOLOGIE

1. Entretiens semis – directifs compréhensifs

Le présent mémoire vise à répondre à la question de recherche suivante :

Quelles sont les interactions entre les bouleversements climatiques et les autres facteurs politiques, sociaux et économiques qui poussent les personnes à migrer à partir de l'Afrique subsaharienne vers la Belgique ?

Pour répondre à cette question de recherche, la méthode la plus appropriée semble être celle de l'approche biographique et, plus précisément, celle du récit de vie. En effet, cette méthode permet à mes interlocuteurs et interlocutrices de se sentir libres de raconter des éléments de leur vie, de leur parcours, de leur lieu de vie avant leur départ de manière complètement libre, sans être quadrillés dans leur récit. Pour favoriser l'approche biographique du récit de vie, la méthode de l'entretien semi – directif compréhensif au sens de Jean- Claude Kaufmann semble être la plus appropriée. Cet auteur, par cette méthode, favorise une gestion flexible, souple de l'entretien par l'enquêteur. L'entretien est davantage orienté vers la conversation plutôt que quadrillé et cloisonné par des règles incontournables (Cardon, 1996). Cardon explique que, dans le cadre de la méthode de l'entretien compréhensif de Kauffman :

L'entretien sociologique y est pensé comme une conversation, un échange peu contraint, ouvert aux aléas et à toutes les formes possibles de rupture de ton – ce qui ne veut pas dire qu'il ne réclame pas de préparation et qu'il ne requiert pas une « technique particulière » (Cardon, 1996, p.177).

Pour ce mémoire, les entretiens semi – directifs menés représentent presque exclusivement mon matériau d'analyse. Ils n'ont certainement pas un rôle de second-plan. En effet, l'analyse des récits des personnes interviewées permet d'illustrer les données recueillies dans la revue de littérature, ou non. L'objectif étant de croiser théorie et empirie afin de répondre à la problématique de départ.

2.Récit de vie : Approche biographique

Le récit de vie évoque plutôt le récit complet de la vie d'une personne, de sa naissance à son parcours actuel. Ce récit « total » reprend, dès lors, l'autobiographie écrite de la personne

enquête. Cependant, telle est sa complexité dans le cadre sociologique dans la mesure où, par essence, la sociologie tente de comprendre et analyser des phénomènes dans sa dimension collective. C'est de cette réflexion qu'est parti Daniel Bertaux pour adapter cette méthode au contexte de la sociologie. Pionnier de cette méthode, il a produit un ouvrage intitulé « Les récits de vie : Perspective ethnosociologique », dont la 4^e édition date de 2016, qui résume la méthode du récit de vie comme capable de créer un pont entre les expériences individuelles et les structures et configurations sociales au sens large (Bertaux, 2016). La démarche méthodologique de ce mémoire s'inscrit dans cette vision, à savoir, comprendre comment les récits, les expériences individuelles des femmes et des hommes ayant migré d'Afrique subsaharienne à la Belgique peuvent comporter et souligner des liens entre bouleversements climatiques et vulnérabilités socio- économiques, contexte culturel, politique et rapports patriarcaux.

En ce sens, Pierre – Yves Sanséau (2005), compare les récits de vie à une « stratégie d'accès au réel ». Il stipule que cette méthode permet d'aller au- delà du factuel et de comprendre comment les personnes interviewées ont vécu intrinsèquement leur expérience, en l'occurrence dans ce mémoire, de la sécheresse, par exemple, ou d'oppression patriarcale. Plus précisément, cette méthode permet de comprendre comment un même bouleversement climatique comme une sécheresse ou une inondation ou encore une oppression, une violence politique est vécue et conté de manière différente en fonction du genre, de la position sociale, géographique ou encore des ressources économiques.

D'ailleurs, l'utilisation de la méthode du récit de vie n'est pas un cas isolé dans le champ de la recherche migratoire. Annalisa Maitilasso (2014) est partie d'entretiens avec des personnes originaires du Mali pour alimenter sa thèse selon laquelle l'entretien selon la méthode du récit de vie lèverait davantage le voile sur l'enchevêtrement entre conditions économiques, familiales, politique d'accueil et statut migratoire. En insistant sur le fait que le projet migratoire est une séquence qui s'inscrit dans une vie plus longue. Cela nous conforte dans le choix méthodologique de ce mémoire, à savoir, considérer la migration d'Afrique subsaharienne à la Belgique non comme factuelle et décontextualisée, mais comme des moments situés dans une autobiographie marquée par des bouleversements environnementaux et des tensions économiques, sociales, culturelles et politiques.

Néanmoins, comme toute méthodologie, celle- ci peut aussi présenter ses limites. L'auteur Pierre Bourdieu dans le chapitre « L'illusion biographique » de son livre « *Actes de la recherche*

en sciences sociales » (1986), démontre qu'il faut se méfier de l'impression linéaire, continue et parfaitement rationnelle que peut laisser le récit de vie. Ce qui peut empêcher de prendre en compte les potentielles discontinuités et incohérences objectives dans les trajectoires. Ce mémoire tente de tenir compte de cette critique bourdieusienne en considérant les hésitations, les silences.

3.Stratégies d'analyse

Mon analyse qualitative à partir des entretiens est prévue en deux temps. D'abord, il convient d'effectuer les premières lectures des différents entretiens pour saisir les diverses thématiques, récurrentes ou pas, dans les récits. Ensuite, l'analyse se déroule via un tableau de codage. Après une première lecture des entretiens, les thèmes récurrents sont relevés. Puis, des récits des personnes interviewées viennent appuyer ces différents thématiques. Ensuite, l'enjeu consiste à adopter le point de vue nécessaire à la réalisation d'une lecture intersectionnelle des différents matériaux obtenus. Pour ce faire, il s'agit d'analyser comment les conditions préexistantes, les contraintes et les vulnérabilités climatiques s'entrechoquent, s'imbriquent pour créer des situations isolées, spécifiques qui, in fine, reconfigurent les contextes et marges de possibilité et conduisent à migrer. Cette grille de lecture a pour vocation d'évincer toute mécanisation des causalités de migration (ex. : réchauffement climatique comme cause unique de la migration) et de saisir justement la variabilité des parcours en fonction des différentes configurations sociales racontées.

Pour chaque entretien retranscrit, j'ai itérativement segmenté et attribué un code pour tout élément spécifique apporté. Ensuite, j'ai procédé à une catégorisation de ces mécanismes mis en évidence par les témoignages. Cette étape de catégorisation se rapporte à ce que Paillé et Mucchielli (2021) présentent dans leur manuel au sujet des méthodes qualitatives. Les auteurs proposent cette technique qu'ils qualifient d'« analyse à l'aide de catégories conceptualisantes ». Dans ce cadre, le chercheur ou la chercheuse tente de théoriser les expériences et les événements observés. Cette étape consiste également à extraire, depuis le matériel, les différents enjeux et processus. C'est ce qui va créer chaque catégorie qui « désigne donc directement un phénomène » (Paillé & Mucchielli, 2021, p.361).

Répartition des entretiens

Tranche d'âge :	Pays représenté : Bénin : Rémi et Jean Somalie : Samia République Démocratique du Congo : Hélène, Natacha et François
18 à 51 ans	
Genre :	Cameroun : Emilien Burundi : Samira et Osmane
Femmes : 4	
Hommes : 5	
Autres : /	

4. Difficultés rencontrées

La poursuite de cette recherche, malgré son aspect enrichissant qui prédomine, a pu amener à rencontrer certaines difficultés. D'abord, l'accès au terrain et la constitution de l'échantillon ont été fastidieux. Les personnes visées par cette enquête se trouvent, la plupart du temps, dans une situation fragile telle qu'une procédure d'asile en cours, une procédure d'appel après avoir reçu une ordonnance de quitter le territoire, une précarité matérielle, la solitude, le déracinement, l'absence de titre de séjour, les traumatismes liés à des violences. Ces vulnérabilités, présentes chez la majorité des personnes enquêtées (7 personnes sur 9), pouvaient favoriser un climat de méfiance chez certaines d'entre elles, qui n'osaient pas ou ne se sentaient pas assez en confiance pour me conter avec profondeur et exactitude leur histoire, de peur des conséquences que cela pouvait engendrer.

En plus de ces vulnérabilités préexistantes, les thèmes abordés lors des interviews sont sensibles et peuvent ressasser des traumatismes chez certaines des personnes interviewées (ex. : mariages forcés, violences patriarcales et intrafamiliales, pauvreté, famine, refus d'asile). Dès lors, l'auto-censure de certaines personnes recrutées représentait un défi puisque cela peut amener la recrue à rester en surface pour se protéger. Aussi, une des priorités pour la personne qui mène ce type d'entretiens est de maintenir une posture professionnelle face au récit de certaines atrocités. Ceci peut également constituer une difficulté. Il convient donc de tenter de mettre l'affect de côté pendant que des sentiments comme la tristesse, la colère, l'injustice peuvent être déclenchés.

Chaque entretien s'est déroulé en français. Toutefois, ce n'était pas toujours la langue natale de la personne interviewée. De ce fait, il est possible que des nuances ou des détails n'aient pu transparaître dans leur récit. Certaines expressions idiomatiques surgissent notamment dans certains entretiens. Dès lors, l'enjeu est de les saisir et réinterpréter sans perdre ni déformer le message de départ.

Il s'est parfois avéré difficile d'orienter les entretiens exclusivement vers des éléments directement pertinents au regard de la question de recherche. Ainsi, pour certains récits d'une durée d'environ une heure et demie, seules une dizaine à une vingtaine de minutes pouvaient être considérées comme strictement congruentes. Plusieurs personnes interrogées ont consacré une part importante de l'entretien à retracer leur parcours migratoire ou leur trajectoire depuis leur arrivée en Belgique. Cela peut s'expliquer, notamment, par le fait que l'entretien constituait pour elles un espace d'expression et d'écoute, répondant à un besoin de verbalisation de leur expérience.

Certaines personnes de l'échantillon ont pu affirmer pendant l'entretien qu'il n'existait aucun lien entre leur migration et les bouleversements climatiques. Or, au cours de l'interview, il arrivait qu'elles me donnent certains exemples de bouleversements comme, par exemple, un manque de fertilité des sols qui engendre des difficultés à se nourrir pendant certaines périodes. Il semble donc opportun de remarquer que le lien entre bouleversements climatiques et migration n'est pas toujours limpide pour tout un chacun. Il peut parfois être difficile d'en déceler l'exactitude dans ce genre de cas et il est donc primordial de faire attention à la sur- ou sous-interprétation.

5.Retour réflexif et positionnalité

5.1 Réflexivité

La mise en route de ce mémoire a engendré des questions autour du ciblage d'une zone géographique (plus restreinte ou non), de l'adoption éventuelle d'un prisme d'analyse spécifique ou encore des facteurs sur lesquels s'appuyer. La principale zone d'incertitudes de cette recherche portait sur sa faisabilité et de son cadrage d'analyse. C'est progressivement, en explorant, en me documentant et en discutant avec ma promotrice que j'ai pu tout doucement tracer le fil conducteur de ce travail.

La thématique de ce mémoire est à la croisée de deux sujets sociétaux auxquels je porte un intérêt particulier depuis le début de mes études secondaires et qui fut renforcé davantage durant mes cinq années de parcours académique : la migration et le réchauffement climatique.

A titre personnel, j'estime que les conséquences du réchauffement climatique dans les pays du Sud, qui sont en première ligne, ne sont pas suffisamment mises en exergue. Les travaux scientifiques démontrent que les émissions de gaz à effet de serre sont principalement émises par les pays du Nord, mais que leurs conséquences les plus drastiques pèsent sur les pays du Sud.

En ce qui concerne la migration de l'Afrique subsaharienne à la Belgique, j'ai fréquemment observé un manque d'empathie envers les personnes migrantes. Celles-ci sont tantôt déracinées, tantôt seules, tantôt traumatisées par des violences et viennent simplement chercher un avenir meilleur et sûr, lorsque dans leur pays d'origine, cela est impossible.

C'est pourquoi j'ai choisi de viser une thématique de recherche à l'intersection de ces deux enjeux. A travers ce mémoire, je tente de comprendre comment les bouleversements liés au réchauffement climatique affectent des vulnérabilités préexistantes en Afrique subsaharienne et quel rôle celui-ci occupe-t-il parmi les conditions qui engendrent le projet migratoire. L'objectif étant de mettre en lumière les inégalités Nord – Sud et le manque de dispositif juridique dans le pays d'accueil pour considérer les dommages et les fragilités causés par le réchauffement climatique.

Ce mémoire met également en lumière le discours des personnes concernées directement par ces enjeux, dans un contexte où les débats politiques sur le climat et les migrations se font sans la parole des personnes concernées. A travers les entretiens biographiques, des hommes et des femmes qui articulent eux-mêmes bouleversements climatiques avec conditions sociales, politiques, économiques et culturelles.

5.2 Positionnalité

Dans le cadre d'un mémoire en sociologie, la positionnalité du chercheur ou de la chercheuse joue un rôle central dans la manière dont les données sont produites. Moi, Clémence Letêcheur, je me situe en tant que femme blanche belge, étudiante universitaire. Je suis une citoyenne européenne avec des droits sociaux et une sécurité sociale. En bref, j'ai un statut privilégié. En face de moi, lors des entretiens, les personnes rencontrées sont des personnes racisées originaires d'Afrique subsaharienne, la plupart du temps dans une procédure d'asile, bénéficiant d'un statut précaire, exposées à des vulnérabilités structurelles (insécurité résidentielle,

dépendance à l'aide sociale, instabilité administrative, racisme, sexisme, précarité économique). Il y a une asymétrie entre les personnes enquêtées et moi-même qui est absolument importante car elle va influencer sur ce qui est dit, reformulé.

En effet, étant belge, je suis associée que je le veuille ou non à un héritage colonial et peut être perçue en position de colonisatrice. Principalement pour les personnes enquêtées issues de la République démocratique du Congo, même si cela n'est pas forcément verbalisé, je fais historiquement partie du pays ayant exercé une domination sur la RDC. Dès lors, ayant un statut privilégié dans un pays dont les personnes dépendent pour voir leur situation se régulariser, les enquêtés peuvent insister sur leur bonne conduite dans le pays d'accueil ou au contraire se méfier par crainte de dire quelque chose qui pourrait nuire à leur régularisation. Et ce, bien que j'aie insisté sur le fait que je ne suis aucunement en relation avec les administrations en charge comme le CGRA ou l'Office des étrangers.

Ma positionnalité de femme joue un rôle ambivalent dans cette structure. D'une part, mon genre a, d'après moi, permis de libérer la parole de certaines femmes sur les expériences de violences patriarcales, de contrôles des corps ou encore de mariages forcés qu'elles ont vécu. Ce type de proximité a spécifiquement nourri toute la partie relative au genre dans ce mémoire. A l'inverse, être une femme blanche en face d'hommes racisés peut engendrer d'autres types de dynamiques ou de malaises, notamment lorsqu'il est sujet de rapports de genre et qu'une comparaison à ceux de la Belgique a lieu.

In fine, mon échantillon est composé d'une multitude de profils, tous différents les uns des autres. Des hommes, des femmes, plus jeunes, plus âgées, issus de différents pays avec une culture différente, un passé différent. Ma positionnalité n'était donc pas figée. Il y avait un travail d'adaptation à chaque interlocuteur. C'était parfois un défi de m'adapter adéquatement, mais j'ai mobilisé de la bienveillance et une écoute attentive afin d'y parvenir.

Analyse des bouleversements climatiques avec les facteurs de migration : RESULTATS

Grâce aux témoignages de neuf personnes issues de différents pays d'Afrique subsaharienne et ayant migré vers la Belgique, cette partie tente d'illustrer les propos mis en exergue dans la revue de littérature. Les 7 pays représentés à travers ces entretiens sont Le Bénin, la Somalie, la République Démocratique du Congo, le Cameroun, le Burundi. Cette analyse met en évidence certains extraits d'entretiens dans l'objectif d'appuyer ou au contraire, contredire ou questionner les éléments relevés dans la revue de littérature.

L'analyse des 9 entretiens en lien avec la revue de littérature est structurée en quatre sections, chacune constituée d'une ou plusieurs sous-parties.

La première parle du climat comme multiplicateur de vulnérabilités socio-économiques et politiques préexistantes. Dans cette première partie d'analyse, il s'agit de comprendre les impacts des bouleversements climatiques sur les moyens de subsistance puis de comprendre comment la rareté des ressources devient catalyseur de conflits violents et d'insécurité.

En seconde partie, l'analyse présente une approche comparative des impacts du climat par le prisme du genre et de l'intersectionnalité. Il s'agit d'analyser les expériences féminines, puis masculines

La troisième section traite du manque de capacité d'adaptation des structures politiques, de la corruption, de la mauvaise gouvernance ou encore de la difficulté du parcours administratif dans le pays d'accueil.

Enfin, la quatrième et dernière section de cette analyse examine les facteurs pull de la Belgique et de l'Europe.

Il est pertinent, avant d'aller plus loin dans l'analyse, de mentionner, par personne interviewée, le moteur principal de leur migration.

Pour Samia (Somalie, 18 ans), il semblerait que ce soit le manque de liberté, d'insécurité et d'accès à l'éducation qui aient principalement joué. En effet, au cours de l'entretien, Samia dit : « *Ce que je veux c'est être en sécurité, avoir une école où je peux apprendre quelque chose. C'est être libre, c'est manger bien et pas penser : 'ah aujourd'hui j'ai rien à manger ou est-ce que je peux sortir ?' [...]* Ne pas être tout le temps inquiétée... comment tu vas dormir, si tu vas

te réveiller demain [...] Y a personne qui veut vivre dans ce genre de situation tout le temps, toute sa vie quoi. »

En ce qui concerne la migration d'Hélène (RDC), bien qu'elle ait obtenu un diplôme universitaire en sociologie, cela ne lui donnait pas accès à un métier qui lui permettait de subvenir à ses besoins. Elle parle aussi d'insécurité physique avec la présence de gangs, de conflits à mains armées. Dès lors, elle a décidé de fuir cette insécurité alimentaire, économique et physique en partant recommencer un master en Belgique, dans l'espoir de vivre une vie plus décente, meilleure : *« Tout le temps en insécurité, tout le temps en train de chercher comment survivre, de lutter chaque jour pour trouver à manger, de lutter chaque jour pour mieux vivre. [...] On vit vraiment au jour le jour. Tu ne sais pas projeter ton futur pour le lendemain. »*

François (RDC), lui, a migré pour des raisons économiques et politiques : *« Non, moi je pense c'est plus pour des raisons économiques, politiques ça oui, mais pas pour des trucs de climat, non, non, non. »* Malgré son diplôme en sociologie comme Hélène, il n'a pas su avoir de travail qui lui permettait de subvenir suffisamment à ses besoins. Il affirme aussi que le réchauffement climatique ne joue aucun rôle dans sa migration.

Rémi et Jean, tous les deux béninois ont l'air d'avoir migré pour des raisons plutôt similaires, à savoir culturelles et familiales. Deux facteurs assez liés selon Jean qui explique ceci : *« La culture traditionnelle chez nous au Bénin est au-dessus de toute la culture. Si tu es Béninois, si tu sors d'une famille, il y a des familles qui exigent, quand par exemple, il y a une idolâtrie dans cette famille, et qu'on te dit [...] de faire telle chose, tu serais obligé de le faire. Que ça va avec toi, que tu es content ou pas, tu es obligé de le faire. »* Au lieu d'accepter, Jean a décidé de fuir, d'abord en Côte d'Ivoire avant d'être retrouvé par sa famille puis a décidé de leur échapper en quittant l'Afrique pour l'Europe. Rémi n'était pas à l'aise avec le fait de raconter sa vie privée, il m'a laissé sous-entendre que c'était également pour des problèmes familiaux mais n'a pas souhaité aller dans les détails : *« j'avais un problème qui me dérangeait beaucoup. Et je ne me sentais pas à l'aise. Donc, depuis que j'ai quitté au Bénin pour venir au Niger, je ne vois plus ce problème. Je suis un peu calme Ça fait partie de ma vie privée et de notre famille. Il y a un problème là-bas. »* Jean dit également : *« Oui, au fait, je cherchais juste où rester pour avoir la paix du cœur. C'est tout. »*

Natacha (RDC), a fui le mariage forcé en République Démocratique du Congo en entrant au couvent, toujours en RDC. Elle est arrivée en Belgique en 2017 en tant que religieuse pour aider la communauté âgée de religieuses en Belgique : *« Je suis venue comme religieuse par avion*

de mon pays jusqu'ici puisque j'avais déjà la maison, j'avais ma communauté qui m'accueillait. Je suis venue à l'objectif pour aider les sœurs âgées de la communauté.»

Osmane est burundais et est arrivé en Belgique en janvier 2025. Il a quitté notamment à cause pressions politiques et économiques et il dénonce le niveau de corruption énorme du Burundi : *« Pour vivre, il faut corrompre tout le monde. Même dans l'administration .»* Il dénonce également des pressions supplémentaires liées à son ethnie, tutsi. Il évoque également le faible niveau d'éducation et le manque de capacité d'adaptation au réchauffement climatique : *« Je ne peux rien dire de bon sur mon pays [...] Si tu as de l'argent, tu deviens cible. [...] En plus, il y a aussi le problème du réchauffement climatique [...] Les gens ont été obligés de fuir .»*

Emilien, en Belgique depuis 2010, est arrivé du Cameroun. Il qualifie son immigration de *« plutôt économique »*. Une économie qui, selon lui, est mise à mal en raison de la mauvaise gouvernance du Cameroun. Il dénonce un taux de chômage anormalement élevé par rapport à un bon accès à l'éducation au Cameroun : *« Et le gouvernement aussi ne rend pas faciles les choses pour les gens, pour les investisseurs. Il pourrait potentiellement ouvrir des entreprises ou créer des emplois pour les jeunes, demandeurs d'asile »*. De ce postulat, Emilien a décidé de partir pour avoir un diplôme étranger. *« En fait, c'était pour partir et avoir un diplôme étranger parce qu'à cette époque-là, ça avait plus de valeur. [...] Je pense que c'était strictement économique. [...] Je parle de mon cas ici, bien qu'il y a d'autres personnes qui partent pour d'autres raisons.»*

Enfin, Samira est burundaise et a fui son pays à cause d'oppression politiques et de genre. Elle n'a pas souhaité être enregistrée donc aucun extrait ne sera cité, mais certaines explications de ma part sur les récits qu'elle m'a livrés apparaîtront. Elle est arrivée en février 2025 du Burundi, laissant derrière elle son mari et ses 5 enfants. Comme Osmane, Samira est tutsi, ethnie contraire au pouvoir. Elle a subi des menaces et pressions politiques et a donc décidé de fuir le Burundi. Elle explique dans son récit que suite à son départ, ses enfants et son mari ont été victimes d'une tentative d'empoisonnement.

1.Climat et vulnérabilités socio – économiques et politiques préexistantes

Dans un premier temps, les différents entretiens sont évocateurs du caractère amplificateur du réchauffement climatique sur les vulnérabilités déjà existantes. En effet, les bouleversements climatiques, qu'ils soient de même nature ou de nature différente au fil des entretiens, multiplient les facteurs potentiels de migration. De cette manière, ils jouent finalement un rôle important dans la décision migratoire d'une partie de l'échantillon.

Ces extraits sont cités de manière brute, puis commentés. Pour rappel, les prénoms mentionnés dans cette analyse et dans le mémoire en globalité, sont des prénoms d'emprunt.

1.1Bouleversements climatiques et moyens de subsistance

Chercheuse : *« Est-ce qu'il y avait des problèmes d'agruclture ? [...] Tu vois, des problèmes pour faire pousser des légumes, etc »*

« Oui, il y a ça. Il y a ça, oui... » (Rémi, Bénin) .

« En général, il y a bcp de villages qui ont des problèmes de nourriture, qui n'ont rien à manger et tout ça. » (Samia, Somalie).

« Tu dois protéger la maison. C'est vraiment..Faible Si il y a trop de vent et tout ça, ça peut même.. La maison peut sortir quoi. » (Samia Somalie).

« Parfois, il y a des gens qui sont morts à cause de la sécheresse [...] Il n y a pas d'eau là-bas ou franchement, quelque chose à manger et il fait très chaud ». (Samia, Somalie)

Cet extrait met en évidence le caractère lent et pénible des sécheresses dues à des températures extrêmement chaudes dans certains pays d'Afrique subsaharienne, en l'occurrence, ici, en Somalie. La sécheresse, avec les cyclones, les fortes pluies et les inondations étant considérés comme les facteurs majeurs liés au réchauffement climatique. En raison de ces sécheresses, Samia, comme les autres habitants de la région d'Afghoué, a souffert d'un manque d'eau et de nourriture, forçant les habitants à se rendre vers les grandes villes dans l'espoir de trouver de quoi s'hydrater et s'alimenter. L'extrait ci-après vient illustrer les propos de Barrios et al. (2006) qui observe que la sécheresse augmenterait le phénomène d'exode rural. Selon les propos de Samia, bien qu'on se rapproche d'un exode rural, ce n'est pas tout à fait le cas étant donné que dans son témoignage, Samia parle de déplacement court vers la capitale pour trouver des denrées alimentaires et de l'eau, pour les ramener dans les zones rurales.

« Y a eu une fois ou 2 où y avait pas de pluie, y avait pas d'eau [...] Les personnes étaient allées un peu au capital pour avoir quelque chose à boire ou manger et tout ça [...] Ca a duré des mois, peut-être 4-5 mois après. » (Samia, Somalie).

Selon les propos de Samia, bien qu'on se rapproche d'un exode rural, elle parle plutôt dans son témoignage, de déplacement court, vers la capitale, pour trouver des denrées alimentaires et de l'eau pour les ramener dans les zones rurales.

« Non, non. Normalement, à mi-mai il ne pleut plus. Normalement, euh.. Avril, mai y a vraiment des fortes pluies qui causent des catastrophes naturelles, des inondations, euh beaucoup d'érosion et normalement ça devrait s'arrêter mais là il pleut toujours gravement. Y a toujours des dégâts et euh, les saisons sont un peu perturbées je veux dire. » (Hélène, RDC).

« Donc, ma soeur qui me disait, tante qui dit 'Yaya, ici, moi, je pense qu'on ne sait plus c'est quoi la saison sèche, c'est quoi la saison de pluie' donc, tout est mélangé. Voilà, il n'y a rien qui produit, il n'y a rien qui pousse. Le réchauffement climatique est en train de beaucoup jouer à l'Afrique. Il n'y a plus d'arbres, la forêt il n'y a plus, il n'y a que la brousse » (Natacha, RDC).

Les extraits d'Hélène et Natacha mettent exergue le fait que le bouleversement des températures et des précipitations influence gravement la sécheresse des sols ainsi que la fréquence des catastrophes climatiques.

« Bon, comme ils cultivent au champ, à force de cultiver, les arbres ne poussent plus. (0:52) Alors maintenant, il n'y a plus de pluie, l'équilibre, la température, tout est basculé. » (Natacha, RDC)

Ici, on remarque que la répondante observe une intensification des cultures et les conséquences qu'elle fait peser sur l'accroissement du phénomène de déforestation. D'après elle, ceci a un effet direct sur les bouleversements climatiques.

« Tout est fini, il n'y a plus d'eau. L'endroit où tu peux trouver même les chenilles, parce qu'on mange les chenilles. Les arbres qui produisaient les chenilles, il n'y en a plus. Les chenilles disparaissent, les animaux sauvages, il n'y en a plus. Les poissons qu'on trouvait dans l'eau, il n'y en a plus. Moi je me disais, comment les gens là sont en train de vivre? Comment les gens vivent ? Les gens meurent tous les jours. Tous les jours. » (Natacha, RDC).

Dans cet extrait, Natacha développe l'idée de risque éco-social en Afrique subsaharienne à différents niveaux ; l'aléa environnemental, l'exposition et la vulnérabilité sociale.

L'aléa dans ce contexte est le manque d'eau, la disparition d'espèces comme les chenilles et le poisson. On assiste dès lors à une transformation biophysique massive. Pour l'exposition, cet aléa met à mal l'accès à des ressources de survie et donc la population est directement exposée à cet enjeu de disparition. In fine, Natacha témoigne qu'elle ne comprend pas comment les gens peuvent vivre malgré ce type de pressions. Elle affirme qu'ils n'ont pas accès à des solutions de subsistance ni d'adaptation et n'ont donc pas de filet de sécurité. Ceci souligne la vulnérabilité sociale qu'elle a pu observer dans son pays d'origine.

« c'est vrai qu'aujourd'hui on parle de l'immigration mais seulement on voit les guerres, le côté économique mais en fait même l'économie et le réchauffement climatique c'est lié parce que par exemple, dans nos pays en voie de développement, on vit avec l'agriculture. Et si l'agriculture ça ne fonctionne pas, les champs sont devenus trop pauvres, on cherche à aller ailleurs pour voir si ça va marcher ou pas. Même ceux qui font de la pêche, y a vraiment la rareté de certaines denrées alimentaires qui poussent les gens à.. Y a beaucoup d'exode rural et quand on arrive en ville, quand tu trouves que c'est la même chose que, c'est peut-être pire que quand tu étais en village. » (Hélène, RDC).

« Oui mais ça ne sont vraiment pas comme par exemple les guerres ou le côté financier mais je pense que c'est lié en tout cas, même si ce n'est pas vu comme ça comme les autres aspects mais ça joue aussi. Même que nous même on a pas conscience de ça mais je pense que ça joue aussi. » (Osmane, Burundi).

Dans ces extraits, Osmane et Hélène (sociologue de formation) rapportent l'effet bien présent, mais parfois invisibilisé, du réchauffement climatique sur les facteurs migratoires. Hélène met également en exergue, dans cet extrait, le déséquilibre socio-économique causé par les bouleversements climatiques qui poussent les populations un exode rural de long terme.

« Inondations aussi par rapport au réchauffement climatique. Il pleut quand il n'est pas sensé pleuvoir et quand on attend la pluie, y a pas de pluie quoi. Et comme l'agriculture au Congo dépend à 100% du climat, ce qui cause vraiment des pertes énormes aux agriculteurs qui essayent de cultiver. Parce que comme il y a seulement saisons de pluie et saisons sèches, par exemple pour le maraîcher, il cultive plutôt pendant les saisons sèches et quand ils doivent commencer pendant le mois de mai sans leurs pépinières là et quand il pleut beaucoup, c'est pratiquement impossible et tu vas voir d'ici septembre, il y aura la nourriture qui va manquer. Tu vas partir au marché, il y a plus de tomates. Ceux qui ont réussi à cultiver un peu, ce sera

plus cher. Y aura des pénuries quoi, parce que ça dépend vraiment du climat. » (Hélène, RDC)

« Et aujourd'hui aussi, par rapport au fait que l'agriculture est un peu compliquée maintenant à réaliser, les récoltes ne sont pas bonnes, y a plus beaucoup d'agriculteurs quoi, mon travail a subi aussi parce que je n'ai plus vraiment de travail parce que c'est plus un travail de terrain. Et quand les gens ne cultivent plus moi je n'ai plus de travail » (Hélène, RDC).

Ces extraits illustrent, à bien des égards, les effets du réchauffement climatique. D'après la répondante, les bouleversements climatiques, en plus de toucher les personnes qui pratiquent la pêche ou l'agriculture de subsistance, touchent aussi des fonctionnaires de l'État comme Hélène. Dans le cadre de son métier de sociologue pour l'État, elle était chargée d'aller sur le terrain pour tenter d'y amener la mécanisation, afin d'accroître les récoltes et espérer dépasser l'agriculture de subsistance. Or, selon son récit, comme les récoltes sont infructueuses, les agriculteurs ne cultivent plus et donc la cause d'Hélène devient vaine, ce qui mène à la perte de son travail. Ceci laisse entendre qu'elle est sujette à un déséquilibre socio – économique et à un statut devenu précaire. Elle démontre que les pressions ne sont pas seulement mises sur les agriculteurs et les personnes de premières lignes, mais aussi sur une tout autre catégorie de la population.

« Je ne travaillais plus, oui c'est ça. C'est ce qui m'a amenée à réfléchir de plutôt poursuivre mes études et même de changer de travail quoi. » (Hélène, RDC).

« [...] à Icier, les habitants, ils ont toujours cet esprit-là de cultiver hein, d'agriculture. De ce côté-là, il y avait aucun problème. [...]. Mais [...], il y a des fois des problèmes de sol aussi. Donc ça dépend, [...] d'une région à une autre. » (François, RDC).

François, également originaire de la République Démocratique du Congo, comme Hélène, ne paraît pas du même avis et n'établit pas, dans son discours, de lien clair entre le réchauffement climatique et la mauvaise santé des sols. Il n'est pas non plus possible de dire qu'il détermine le réchauffement climatique comme ayant un rôle décisif dans sa migration vers la Belgique.

1.2 La rareté des ressources, insécurité et conflits violents

« [...] les mamans qui cultivent la savane et tout, pour avoir plus que la courge, les éléments comme ça pour manger, ils [elles] ne peuvent pas. Et les gens se battent à cause de ça. Alors, les gens meurent de faim. » (Natacha, RDC).

« Mais la population, ce qui risque la population, ce n'est pas leur [le gouvernement] affaire. Donc, maintenant, ça a jeté la guerre climatique. Ça joue » (Natacha, RDC).

« La guerre climatique est bien réelle. » (Natacha, RDC).

« Les clans, c'est ça qui sépare les gens en fait. Chaque clan, ils vont avoir le pouvoir d'être dans le gouvernement [...] et ils vont avoir le pouvoir à dire : 'non, cette terre est pour nous'. Il y avait trop de conflits dans la terre aussi. » (Samia, Somalie).

« Mais dans ma région, il y a la guerre qui passe. Les groupes tribus, on les appelle les Mobondo. Mais ils se battent pour quoi ? Pour le sol. » (Natacha, RDC).

Natacha met en avant le rôle important des femmes au sein des zones rurales de l'Afrique subsaharienne en nous parlant des mères qui cultivent dans la savane. Le rôle du réchauffement climatique par le prisme du genre est développé dans le prochain point. Dans cette partie. Ici, l'emphasis est davantage mise sur l'avènement de violences et de rivalité entre groupes, à cause du manque de capacité de subsistance.

Les répondantes évoquent l'intervention de conflits dans un contexte de changements environnementaux qui créent des tensions d'accès aux terres en zones rurales où l'agriculture est le moyen de subsistance principal. Les groupes entrent en conflit pour leur survie. Natacha évoque d'ailleurs les termes de « guerre climatique ». Comme on peut l'observer dans les extraits ci-dessus, le climat n'est pas pour autant la seule cause de conflits, mais agit plutôt comme un facteur exagérateur de ceux-ci. On comprend que les prémices de la violence, dans le cas de Samia et Natacha notamment, viennent d'un rapport de domination entre groupes, entre clans.

« J'ai entendu trop de guns, de pistolets genre ». « Il y a 2 personnes qui se disputent à cause des clans et une elle va tuer l'autre. Ça arrive ça tout le temps dans le marché » (Samia, Somalie).

Ensuite, comme le décrit Samia, des disputes entre deux personnes de 2 clans peuvent éclater en plein milieu du marché et il est possible que l'une tue l'autre. Une nouvelle fois, cela démontre le rôle amplificateur que peut avoir la rareté des ressources dans les tensions préexistantes entre groupes. En Somalie, selon le discours de Samia, elle qualifie ces groupes de « clans », présents partout dans les villages, les villes, la capitale. Ces clans sont en rivalité pour le pouvoir, les terres, pour être dans la politique parce qu'il y a des clans qui, toujours selon Samia, ne peuvent pas participer à la vie politique. *« Ils n'ont pas le droit de travailler comme un gouvernement, du coup ils sont problématiques » (Samia, Somalie).*

« [...] ceux qui ont été impactés par ce changement climatique, par peut-être la pauvreté ou quoi, ils sont embauchés par les services nationaux de renseignement, c'est eux qui viennent te pourchasser parce que on dit chez nous les boss, les supérieurs, ils viennent chez toi pour te persécuter, pour que tu puisses donner de ta part. C'est toujours lié. Indirectement, c'est lié. » (Osmane, Burundi).

Pour remettre en contexte, selon ce répondant, la situation politique reste tendue au Burundi entre les hutus et les tutsis. Osmane appartient à l'un de ces groupes de population et occupe un poste professionnel qui touche à l'international. Ceci lui vaut d'être traqué par des bras exécutants des décideurs étatiques pour son argent. Or, cet argent, il ne l'a pas. Dès lors, il était traqué, et menacé de mort. Il a donc dû fuir son pays. Ceux dont il parle dans les extraits cités sont des personnes qui ont subi des pertes économiques importantes notamment en raison du réchauffement climatique. D'après lui, ces individus sont embauchés et payés par des décideurs étatiques pour persécuter, attraper et tuer des cibles telles que Osmane. Ces affirmations nous permettent de supposer que, non seulement le réchauffement climatique engendre une déstabilisation économique et sociale, mais elle alimente également un système politique déjà instable et corrompu qui force les personnes traquées par ce système à se déplacer vers un autre pays.

« Moi, je ne comprends pas pourquoi les gens ne veulent pas vivre en paix. Apparemment, c'est à cause de ces ressources naturelles qui se trouvent au Congo que tout le monde se bat [...] On se bat pour les richesses minérales. » (Osmane, Burundi).

Dans cet extrait, entre autres, Osmane affirme que l'existence de conflits repose intensément sur la répartition des richesses minérales. Ses affirmations laissent entendre qu'il existe une abondance de ressources mais que sa répartition (probablement inégale) engendre des conflits armés. Si l'on se rapporte à des extraits de l'entretien d'Osmane cités plus haut, on comprend

également que les rapports de domination et de pouvoir interviennent dans la répartition des ressources vectrice de guerres.

« Il y avait des gens qui se cachaient pour attendre les gens qui reviennent de la capitale ou les autres. Genre, ils attendaient à la gare et quand les gens sortent, il y a le conflit, genre chacun va prendre l'autre et tout ça. Et parfois, il y a une personne qui tue l'autre juste pour avoir quelque chose à manger. » (Samia, Somalie).

Dans ce passage de l'entretien, Samia démontre que les conséquences du manque d'accès aux ressources atteignent un autre niveau, donnant l'accès à un tout autre échelon de violence, de barbarie. Dans l'exemple de Samia, ce ne sont pas des clans qui se disputent des terres ou le pouvoir, ce sont des cas isolés d'individus prêts à tuer d'autres personnes pour obtenir des vivres ou de l'eau qu'elles transportent pour leur usage personnel. Sur base de ce récit, il peut être conclu que le réchauffement climatique ne fait pas qu'exacerber les déséquilibres socio-économiques et les conflits entre clans préexistants, mais il ouvre aussi la porte à une nouvelle forme de violence, celle de se battre jusqu'à tuer pour sa propre survie.

Dans les récits de Samia, Hélène, Natacha et Osmane notamment, il est clairement explicite que les moyens de la subsistance sont les premiers éléments affectés par les pressions du réchauffement climatique. Les difficultés évoquées par les répondants correspondent aux pénuries alimentaires, au manque de fertilité des sols, aux sécheresses, à la hausse de prix, aux dérèglements de saisons ou encore, dans le cas d'Hélène, à l'impact direct sur son activité professionnelle. Ces difficultés dans les moyens de subsistance se répercutent d'ailleurs directement sur l'économie du pays et entraînent des instabilités. On comprend que la conjugaison des aléas environnementaux, avec une exposition directe à la rareté des ressources et une absence de capacité de réponse engendre une vulnérabilité sociale accrue, transformant la migration en porte de sortie pour certains enquêtés.

Parallèlement, les difficultés dans les moyens de subsistance et la rareté des ressources agissent comme catalyseurs de tensions sociales et de violences. Que ce soit pour la possession des terrains, des rivalités entre clans, une domination d'un groupe social sur un autre. Comme pour la migration, les bouleversements climatiques ne créent pas directement de la violence mais elle amplifie des conflits et rapports de domination préexistants.

Notons qu'il y a une hétérogénéité des récits, car en ce qui concerne François, Emilien et Redouane, ces derniers ne semblent pas reconnaître les bouleversements climatiques comme jouant un rôle dans leur migration.

2. Vision des impacts du climat par le prisme du genre : approche comparative

Les entretiens ne permettent pas de dire que les rapports de genre ou le patriarcat constituent, en eux-mêmes, la cause principale de la migration. En revanche, ils montrent que ces rapports de pouvoir modulent la manière dont les motivations premières comme la survie, la sécurité, ou encore l'avenir sont vécues : ils en modifient les coûts, les risques et les priorités selon qu'on est une femme ou un homme.

Comme dit précédemment, bien que les moteurs de migration soient assez similaires et répétitifs selon que la personne interviewée est une femme ou un homme, l'analyse des entretiens montre que ces mêmes contraintes ne sont pas vécues de manière identique par les femmes et les hommes. Les rapports de genre ne constituent pas une cause autonome de migration, mais ils modulent la manière dont les enquêtés éprouvent la crise. Pour les femmes, en renforçant la charge de survie quotidienne et les violences patriarcales. Pour les hommes, en accentuant les injonctions à lutter et à assumer financièrement la famille. Autrement dit, le genre reconfigure les motivations de départ sans les remplacer.

Parmi les 9 personnes interviewées, 4 sont des femmes. Il y a Natacha et Hélène de la République démocratique du Congo. Samia, originaire de Somalie et Samira du Burundi. Un facteur push majeur chez les femmes correspond au besoin de liberté et de sécurité. Tandis que chez les hommes, c'est l'immigration économique et l'éducation qui priment. Cette section a pour intention de comparer et comprendre l'impact du climat sur les décisions migratoires des répondants en fonction du genre.

2.1 Patriarcat, insécurité et climat : expériences féminines

« La vie des femmes en Somalie, c'est vraiment nul (rires). »

« Le choix ici pour moi, c'est ça qui était bizarre, en Somalie, il n'y a pas de choix quand tu es une femme. » (Samia, Somalie).

Cet extrait du témoignage de Samia montre à quel point elle n'avait pas l'habitude de choisir en Somalie. Tout lui était imposé. Lors de son arrivée en Belgique, elle a commencé à avoir le choix pour certaines choses, comme, par exemple, ses études ou son habillement. Samia explique que cela a été perturbant pour elle qui n'y était pas habituée.

« Tout ce que tu peux faire, c'est te marier. Dès que tu as ton règle, c'est fini tu peux te marier [...] Tu es vraiment 'slave' [esclave] [...] Si tu sors le soir, ils vont te faire mal, ils vont te voler [...] Si tu refuses de te marier, ils vont te menacer. » (Samia, Somalie).

« Alors la tradition elle est faite comme ça. Dans chaque génération, il doit y avoir une fille qui doit marier son oncle, son grand-père ou son cousin. Alors on l'appelle 'la part de la famille'. Tu donnes la descendance de la famille. Quand j'ai eu 14 ans, malheureusement pour moi j'étais la femme choisie, la fille choisie pour épouser mon grand-père. » (Natacha, RDC)

Les extraits concernant Samia et Natacha évoquent un niveau de patriarcat extrême où leurs corps sont considérés comme une propriété du lignage. Pour Natacha, en tant que « part de la famille », elle est désignée pour assurer la descendance en épousant son grand-père. Dans une lecture écoféministe, on observe que son corps apparaît comme une ressource mobilisée pour la reproduction sociale de la famille, au même titre que la terre ou les autres biens : il est instrumentalisé pour garantir la continuité du groupe où les hommes contrôlent les alliances, la descendance et l'accès aux ressources, tandis que Natacha est privée de toute capacité de décision sur sa trajectoire.

« J'avais mon oncle qui voulait pas qu'on reste là-bas [...] Il avait genre 'hate' [haine] à ma mère [...] Il ne voulait jamais que moi j'apprenne quelque chose. » (Samia, Somalie).

« J'avais tout le temps peur à cause de mon oncle... Il nous frappe pour rien en fait [...] Il va dire 'Donne-moi du thé', 'Pourquoi c'est sale?' Et après il va te frapper en fait. » (Samia, Somalie).

« Alors papa s'est opposé à ce mariage là, il m'a poussée à continuer mes études puisque j'étais un peu intelligente avant. J'ai brillé à l'école, à l'école du Congo. » (Natacha, RDC).

« J'ai brillé à l'école, alors papa a appuyé de ne pas me prendre, me faire étudier. La fuite des écoles, on m'a envoyée dans une école de sœurs où je vais attraper la vocation religieuse. Au

départ c'était une fuite mais après j'ai trouvé ma place. J'étais épanouie, j'étais heureuse, j'aimais bien ma vie religieuse ». (Natacha, RDC)

Natacha et Samia sont les 2 personnes interviewées qui évoquent le plus les oppressions qu'elles ont subies en tant que femmes en Somalie et en République démocratique du Congo. Pour Samia, ce patriarcat extrême l'enferme davantage dans l'insécurité, le manque de liberté et d'accès à l'éducation puisqu'elle évoque les violences de son oncle. Dans son cas, Natacha fuit le patriarcat mais est en même temps sauvée par celui-ci, car son père utilise son pouvoir de chef de famille dans un contexte patriarcal pour qu'elle échappe au mariage forcé avec son grand - père. Pour Samia, cette emprise l'enferme et l'amène vers des difficultés d'adaptation aux changements. Concernant Natacha, elle rapporte que sa porte de sortie a été cette fuite vers une vie de religieuse qui devint ensuite une vocation.

« : Je vais parler des deux femmes, celle rurale et la femme de la ville. En ville, tu as même celles qui ont étudié et travaillé. Ça se passe plutôt un peu bien. Mais aujourd'hui, comme il y a le temps... [...] Et sur les femmes rurales, je veux dire, tout se repose sur elles, quoi. Ils s'occupent de tout. Au niveau des milliers de paysans, c'est la femme qui prend tout, quoi. C'est elle qui éduque les enfants, c'est elle qui fait les champs pour amener à manger et tout. L'homme est là pour aider juste, par exemple. » (Hélène, RDC).

« On est aussi dans la société patriarcale. C'est l'homme qui domine, mais c'est la femme qui vit et qui cherche. Comme j'ai tantôt dit, au niveau rural, c'est la femme qui court pour faire des chats, aller faire des ramassages, la pêche et autres. Mais après, c'est l'homme qui est toujours à la tête. Même au niveau de la ville, quand la femme travaille et tout, tu ramènes l'argent à la maison pour mettre ensemble avec celui de l'homme. Et vous faites des projets, quoi. » (Hélène, RDC).

Bien qu'elle vive dans un contexte patriarcal où le mari est à la tête et reste le chef de famille, Hélène affirme que c'est la femme, surtout en zone rurale, qui a la charge de l'éducation des enfants, de la culture des champs, de la cuisine et de toutes les tâches relatives à la survie et la bonne croissance de la famille. Or, ce rôle n'est pas reconnu comme central dans les décisions politiques, économiques et d'adaptation puisqu'elle rappelle que : *« on est aussi dans la société patriarcale [...] c'est l'homme qui domine » [...] « l'homme est toujours à la tête »*. Elle fait entendre que, même quand la femme travaille en ville, elle ramène l'argent au ménage mais ne devient pas pour autant « cheffe ». Cela démontre un décalage. Il est possible d'avoir la charge

de rendre les conditions de vie possibles, sans pouvoir participer aux processus de décisions qui les impactent. Le témoignage de Natacha permet de voir que les femmes, dans son pays et surtout en zone rurale, sont assignées aux tâches de subsistance et à la gestion des ressources, tout en étant tenues à l'écart de quelque forme de pouvoir sur celles-ci.

« Oui, ça affecte parce que déjà la femme est très pauvre au Congo. Même quand ce n'est pas une femme rurale. Mais pour celles qui sont par exemple dans les villes, ils doivent vivre dans l'informel par exemple ils vont sortir pour acheter de la nourriture pour vendre et quand il y a pas de marchandise, c'est compliqué. Et ceux qui sont au niveau rural, la perturbation ils ne cultivent pas bien donc ils ne récoltent pas grand-chose. Parce que d'abord ils cultivent pour la survie et vendre le surplus pour acheter des produits de première nécessité style savon donc tout ça quand y a des perturbations comme ça, c'est compliqué. Mais même au niveau de la pêche parce que pendant la saison sèche, y a bcp plus de poissons mais quand y a trop de pluie, y a pas de poisson. » (Hélène, RDC).

Hélène met en évidence que, en République Démocratique du Congo, les bouleversements climatiques compliquent des tâches indispensables à la survie. En l'occurrence, selon son discours, ces tâches sont presque exclusivement assignées aux femmes que ça soit au niveau rural ou non. Les dommages et impacts relatifs aux bouleversements climatiques sont ici genrés puisqu'ils semblent atteindre les tâches des femmes en premier lieu notamment avec l'exemple d'Hélène au sujet de l'agriculture exclusivement de subsistance dans les zones rurales.

« Je pense que c'est différent, je pense que ce sont les femmes qui en souffrent plus parce que ce sont les femmes qui font la cueillette et maintenant, avec le réchauffement climatique, il y a la disparition de plusieurs espèces d'insectes qu'on mange et d'autres essences pour la médecine traditionnelle et autre » » (Hélène, RDC).

Toujours selon le récit de Hélène, les femmes seraient plus vulnérables aux bouleversements climatiques. Étant principalement en charge des rôles de subsistance comme la cueillette ou la capture d'espèces qui constituent l'alimentation, elles seront affectées par le manque de disponibilité découlant des changements climatiques.

2.2 Pression du « chef de famille », éducation et immigration économique : expériences masculines

« Non, moi je pense c'est plus pour des raisons économiques, politiques, ça oui mais pas pour des trucs de climats, non, non, non ». (François, RDC).

François explique assez fermement que le réchauffement climatique n'a rien à voir avec son départ de la RDC.

« Alors, par rapport à cette souffrance-là, même si tu finis les études, il n'y a pas de boulot. [...] Tu vois, par exemple moi, [...] Je suis licencié en sociologie, mais je me suis retrouvé avec une pharmacie. Voilà, chercher quelque chose pour vivre, pour survivre. » (François, RDC).

Dans ce passage, François fait part du manque de perspective d'emploi en République Démocratique du Congo. Selon son récit, son diplôme n'a pas suffi à lui procurer un emploi adéquat pour subvenir décemment à ses besoins. Cela rejoint les propos d'Hélène, également originaire de la RDC et licenciée en sociologie. Dans son récit, elle explique également ne pas savoir subvenir décemment à ses besoins malgré son diplôme. Elle est alors obligée de faire du commerce informel. ne parle pas de la chaîne climat – agriculture – économie – emploi et n'évoque que le dernier maillon. Peut-être n'y a-t-il pas de lien ou peut-être qu'il est invisible.

« [...] et après j'ai voulu aller poursuivre mes études encore plus tard, aller les prolonger et faire une formation, on va dire un master dans business administration, une MBA. C'est ça qui m'a emmené en fait en Europe. » (Emilien, Cameroun).

« Bon, moi, les conflits sociaux, je peux dire non. Donc, c'est juste vouloir venir en Europe, avoir une vie meilleure. » (François, RDC).

Selon les interviews de François et Emilien, les bouleversements climatiques n'ont pas joué dans leur décision de migrer. Ce choix s'est plutôt opéré pour des raisons éducationnelles, dans un premier temps, et économiques, dans un second temps. Ensuite, si l'on compare les affirmations ci-dessus (RDC) à celles d'extraits d'entretiens de femmes présentés plus haut, on peut être amené à penser que les hommes ne sont pas touchés de la même manière que les femmes par le réchauffement climatique. D'ailleurs, François (RDC) ne reconnaît pas la présence du facteur bouleversements climatiques, tandis que Hélène, qui provient de Kinshasa (comme François), en RDC, exprime que ces bouleversements sont de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses. Cela interroge sur la considération et la reconnaissance même du réchauffement climatique chez certaines personnes.

Lorsque la question des bouleversements climatiques et d'insécurité alimentaire leur a été posée, François a répondu qu'il y avait toujours eu des problèmes d'agriculture et Emilien que que les problèmes de culture des sols ont toujours existé. Toutefois, ils ont affirmé que cela dépendait des régions et qu'eux n'avaient pas été personnellement touchés au point que cela influence leur départ.

Cependant, il est important de retenir que François et Emilien sont arrivés il y a plus de 10 ans en Belgique et n'ont donc probablement pas eu l'occasion d'appréhender l'évolution du climat respectivement en RDC et au Cameroun les dix dernières années. C'est d'ailleurs une conclusion dont Emilien affirme être conscient.

Hélène, qui provient de RDC comme François et qui est arrivée il y a 2 ans environ, raconte avoir été témoin de grosses évolutions climatiques ces dernières années ce qui a affecté ses conditions de départ et a joué dans sa décision migratoire.

« Ok, pas de soucis, c'est la vie, je suis un homme, je ne suis pas une femme, il faut que je me batte. » (Jean, Bénin).

Cet extrait de Jean illustre bien la différence de vécu entre les hommes et les femmes. Pendant que les femmes interviewées parlent de patriarcat et d'oppression de genre, les hommes parlent plutôt d'injonction de genre. Il est le « *chef de famille* », c'est un homme, il doit être fort, il doit encaisser, se battre. Cela peut jouer dans les décisions migratoires. Il doit partir pour subvenir aux besoins de sa famille, il doit aller faire de l'argent ailleurs, réussir ailleurs si cela ne fonctionne pas dans le pays de départ.

« Parce que ici, des fois, tu vois, les femmes avec les hommes, ils sont un peu mélangés. Tu vois ? En fait, ici, les femmes avec les hommes, elles mélangent plus qu'en Afrique. » (Rémi, Bénin)

« En Europe, le droit des femmes est plus élevé que le droit des hommes. Les femmes ont plus de droits que les hommes en Europe. » (Jean, Bénin).

Jean, depuis son arrivée en Belgique, il relate avoir perçu l'inverse de ce qu'il a vécu en Afrique en matière de « rôle de genre ». Il confie qu'en Europe, il a l'impression d'être désavantagé par rapport aux femmes.

« Mais en Afrique, c'est vrai que la femme n'est pas un objet à marcher dessus. On respecte la femme. Mais l'homme a 99% de droits sur la femme. Quand je dis ça, ce n'est pas que les femmes sont piétinées, jetées, ou qu'on les fasse du mal, non. Mais en Afrique, la vie entre

l'homme et la femme... C'est plus facile quoi. Quand je dis ça, c'est que Si tu es avec une femme, qu'est-ce que... vous êtes ensemble. » (Jean, Bénin).

Pean reconnaît qu'il y a un déséquilibre de pouvoir assumé en expliquant que les hommes détiennent 99% du pouvoir et en même temps, il nuance les choses en précisant que ce n'est pas pour autant qu'ils les « piétinent ». A l'inverse des femmes, Jean évoque cette asymétrie de pouvoir comme quelque chose de normal, de banal. Pendant que Samia, Natacha et Hélène évoquent ce patriarcat à travers les mariages forcés, la privation d'éducation, les violences domestiques et toute la charge relative à la famille

« Il n'y a pas ça en Afrique. Non, il y a pas ça en Afrique. (bruits de bouche) Tout est reposé sur l'homme. Tu es le chef de la famille. Toi, tu dois t'occuper de ta famille. Même si la femme travaille, son argent, c'est son argent. Toi, l'homme, tu es obligé de t'occuper de ta petite famille. Le loyer, l'électricité, le gaz, l'eau... Quoi que ce soit, ça te regarde toi, l'homme. Mais ici en Europe, ce n'est pas le cas. » (Jean, Bénin).

Dans ce passage, Jean décrit le rôle de l'homme comme le responsable en tout point de sa famille. Or, dans le récit d'Hélène (RDC) notamment, elle insiste sur le fait que ce sont les femmes qui ont les charges de subsistances primaires (agriculture, cueillette, pêche) et de l'éducation des enfants. Dans l'extrait de Jean ci-dessus, bien qu'il insiste à son tour sur la responsabilité absolue de l'homme, il reste flou sur ses rôles concrets.

Au regard de cette seconde partie analytique, il apparaît que les effets des bouleversements climatiques sont vécus par les répondants de manière différenciée en fonction de s'ils sont un homme ou une femme. Les difficultés vécues interviennent dans un contexte de régimes de genre inégalitaires décrits par l'échantillon. En ce qui concerne les femmes (Hélène, Natacha, Samia et Samira), elles appuient le fait que les rôles de subsistance sont assignés aux femmes dans leur propre pays. Pourtant, paradoxalement, elles expliquent être dépossédées du pouvoir décisionnel à propos de la répartition des terres, de la gestion des ressources, des alliances entre groupes ou encore des possibilités d'adaptation face aux difficultés qu'elles subissent de par leurs rôles. Elles décrivent également des violences patriarcales qu'elles ont subies comme des mariages forcés et des interdictions de s'éduquer, de circuler librement ou de s'habiller comme elles l'entendent. Dans ce contexte, les bouleversements climatiques durcissent ces effets du patriarcat, car les femmes sont en premières lignes en ce qui concerne les moyens de

subsistance. Plus les ressources deviennent rares, plus les femmes sont vulnérables et exposées à des risques éco - sociaux.

Inversement, les répondants masculins (François, Emilie, Jean, Rémi, Osmane), avant les ressources naturelles et les effets du climat, évoquent d'abord le rôle de chef de famille, la pression de réussite, l'injonction à « se battre » et à arriver à subvenir pécuniairement aux besoins de la famille. Les effets du climat passent au second plan dans les récits masculins, ils sont minimisés, voire invisibilisés. Pour les hommes, la migration est davantage perçue comme un canal vers un avenir économique plus sûr. Quant aux femmes, en plus des potentiels facteurs économiques, elles perçoivent aussi la migration comme un moyen d'acquérir plus de libertés et d'indépendance.

On observe donc une imbrication d'éléments comme les difficultés dans les moyens de subsistance, la dominance patriarcale ou l'insécurité physique et climatique pour les femmes, tandis que les hommes appréhendent leur migration plutôt comme une réponse économique et statutaire.

3. Institutions politiques et bouleversements climatiques

3.1 Capacité d'adaptation

« Dû au changement climatique, il y a des cultures qui sont mortes. Ça ne pousse plus. À l'intérieur du pays, dû au réchauffement climatique, les gens ne veulent plus aller travailler dans les champs. Ils abandonnent, ils viennent dans la capitale. [...] C'est ceux-là qui étaient chargés de cultiver pour la capitale [et ses habitants] . Ça ne fonctionne plus comme ça. On est obligé de payer des gens pour aller cultiver dans les champs à l'intérieur du pays. » (Osmane, Burundi).

Osmane démontre ici comment son pays manque de capacités pour s'adapter à une situation environnementale compliquée. Témoin d'un exode rural massif et d'une chute fulgurante de la production rurale, il informe que l'État est obligé de payer certaines personnes pour aller cultiver dans les zones rurales. Dans un premier temps, cet entretien révèle une migration interne

massive dû aux difficultés à cultiver et par extension, de subsister. Dans un deuxième temps, les migrations peuvent devenir internationales.

« Inondations aussi par rapport au réchauffement climatique. Il pleut quand il n'est pas censé pleuvoir et quand on attend la pluie, y a pas de pluie quoi. Et comme l'agriculture au Congo dépend à 100% du climat, ce qui cause vraiment des pertes énormes aux agriculteurs qui essaient de cultiver. Y aura des pénuries quoi parce que ça dépend vraiment du climat. [...] On accuse aussi la déforestation. [...] l'agriculture c'est un pays où on fait tout à la main, y a pas de mécanisation. (Hélène, RDC).

Dans ce passage, Hélène explique que les bouleversements climatiques interviennent dans un contexte déjà fragilisé avec une agriculture déjà vulnérable en raison d'une dépendance totale au climat et d'une absence de mécanisation. Face à cette détresse de l'agriculture, le gouvernement manque de ressources pour adopter des politiques climatiques et adapter son système agricole.

3.2 Corruption et mauvaise gouvernance

« Tu sais que le Congo, c'est un pays riche. On n'a pas de bons dirigeants. [...] Beaucoup de nos compatriotes souffrent vraiment. [...] Même si tu finis les études, il n'y a pas de boulot. [...] Je suis licencié en sociologie, mais je me suis retrouvé avec une pharmacie, juste chercher quelque chose pour vivre, pour survivre. » (François, RDC).

Dans le cadre de cet entretien avec François, le gouvernement est directement visé comme la première cause de la précarité et du taux de chômage dans un contexte de pays pourtant riche selon François. Il souligne bien que le problème n'est pas l'absence de richesse nationale, mais la mauvaise gestion et la corruption, qui empêchent la redistribution et la création de perspectives. Dans ce contexte, les chocs climatiques (mauvaises récoltes, inondations, etc.) s'inscrivent dans un système politique déjà défaillant, aggravant la frustration et alimentant la décision de partir.

« Moi j'attribue ça à une raison politique, parce que s'il y avait des politiciens qui décident comment le pays va répartir les opportunités, comment on va les partager, donc s'il n'y a pas d'équité et qu'on ne donne pas la chance aux anglophones comme on donne aux francophones, c'est certainement un problème politique. » (Emilien, Cameroun).

« Tout est vague. Mais c'est la politique qui n'est pas bien maîtrisée. Surtout la politique économique. Si on n'a pas de devise, il n'y a rien. C'est pourquoi le carburant n'est pas là. Économiquement, il y a frustration » (Osmane, Burundi).

« Et le gouvernement aussi ne rend pas faciles les choses pour les gens, pour les investisseurs. Il pourrait potentiellement ouvrir des entreprises ou créer des emplois pour les jeunes, demandeurs d'asile » (Emilien, Cameroun).

« Ceux qui ont été impactés par ce changement climatique, par peut-être la pauvreté ou quoi, ils sont embauchés par les services nationaux de renseignement, c'est eux qui viennent te pourchasser. » (Osmane, Burundi).

Ces extraits témoignent de comment les fragilités climatiques renforcent un mécanisme selon lequel les personnes en difficulté (manque de ressources, perte de moyens de subsistance) sont prises malgré elles dans des systèmes de renforcement de la mauvaise gouvernance préexistante. Certains répondants expliquent que leur gouvernement profite de cette vulnérabilité pour alimenter leurs méthodes de corruption. De cette manière, il peut être conclu que les bouleversements climatiques intensifient des configurations de mauvaise gouvernance, de clientélisme et de répression plutôt qu'une restructuration des méthodes de subsistance en fonction des changements climatiques, notamment.

« Normalement, le pouvoir, c'est le gouvernement mais c'est juste par la parole, quoi. Ils sont là, mais ils ne vont jamais te défendre ou te protéger parce qu'ils savent que le grand pouvoir, c'est celui du groupe terroriste. Tu ne sais même pas si la police travaille avec eux parce que c'est vraiment 'corrupted' [corrompu] » (Samia, Somalie).

« Même dans ton famille, ça peut être quelqu'un qui travaille avec eux. » (Samia, Somalie).

Dans ce passage, Samia révèle le niveau très élevé de corruption en Somalie, au sein d'un état où même le gouvernement n'a pas ou plus le monopole de la violence légitime. *« Pour vivre, il faut corrompre tout le monde.(5:15) Même dans l'administration. (5:17) Pour avoir un document, il faut payer quelque chose » (Osmane, Burundi).*

Osmane nous donne un nouvel exemple qui atteste du niveau de corruption dans certains pays de départ.

3.3 Rôle de la religion

« Il faut que Dieu amène la pluie, parce qu'il y a des gens qui veulent cultiver, tu vois ? S'il n'y a pas la pluie, les choses qu'ils vont mettre sur le sol, les graines, quoi, tu vois, ne sont pas poussées, tu vois ? Il faut qu'on n'ait qu'à prier pour la pluie, il faut que Dieu amène la pluie » (Rémi, Bénin).

« Ben, on est vraiment dans, tu vois au Congo on prie beaucoup et tu vois on est désarmé. Tu ne sais rien faire sauf prier quoi. Y a pas de solution concrète de la part du gouvernement ou quoi » (Hélène, RDC).

Face à la détresse climatique et au manque de perspectives de solutions de la part du gouvernement, il ressort dans plusieurs entretiens que la religion consiste, pour certains, en un moyen de garder espoir et de chercher d'éventuelles solutions. Dans les extraits cités, les répondants assimilent le fait de prier à un ultime recours.

3.4 Parcours administratif à l'arrivée et facteur climat

« Dis à quelqu'un que : 'oui, chez moi ou au pays, en Afrique, il y a un problème sur l'alimentation. Voilà pourquoi je fuis mon pays pour ton pays'. Ça n'a pas de sens, quoi. Mais si tu dis à la personne que vraiment, dans mon pays, il y a de l'insécurité, j'ai un problème, on veut me tuer. Là, il y a un truc qu'il y a dedans ». (Jean, Bénin).

Dans son entretien, Jean exprime qu'il est préférable d'omettre les facteurs environnementaux lors des entretiens avec le CGRA et de plutôt mettre en avant les motifs de persécution. D'après lui, les seconds motifs sont perçus comme davantage valables, tandis que les premiers ne seront pas pris au sérieux.

« Le CGRA... 'On ne croit pas ton histoire, c'est pas crédible pour nous'. Du coup, ils m'ont refusée. Ça fait 6 mois que j'attends le recours et je ne sais pas s'ils vont accepter. Tu fais l'interview du CGRA encore troisième fois mais après voilà, ça continue. [...] le CGRA ne lit pas notre histoire, ils sont juste 'non, non, non'. » (Samia, Somalie).

Samia appuie ici sur la non reconnaissance systématique de ses conditions de vie difficiles en Somalie par l'administration. Elle met en avant le fait qu'on lui renvoie que son récit de vie n'est pas crédible, selon les standards du GGRA.

« Être sans papier, c'est comme si tu existes mais tu n'existes pas. » (Hélène, RDC).

Cette phrase d'Hélène témoigne de la violence administrative dont certaines personnes sont victimes lors de leur parcours de demande d'asile en Belgique et d'autres pays d'Europe notamment. Cette phrase d'Hélène s'aligne avec le vide juridique relatif à leurs situations.

« Les gens comme nous, on ne nous reconnaît pas à la CGRA. La CCE ne nous reconnaît pas... Moi, depuis que je suis venu, je travaille, je paye mes impôts... Et puis, un bon matin, on te dit 'Non. Tu vois que chez moi, dans ma maison, et que tu m'aides à payer mon loyer, tu payes l'électricité pour moi. Bon, je veux qu'aujourd'hui tu sors de ma maison'. » (Jean, Bénin).

Dans cet extrait, Jean dénonce une incohérence juridique et politique dans le pays d'accueil. Il est intégré, il paye ses impôts mais n'est pas légalement reconnu.

« Même si il y a des gens immigrés dans leur pays et tout ça, ce n'est pas forcément qu'ils avaient le choix, ... Si leur pays allait bien, tout le monde allait rester chez nous [...] mais malheureusement, y a des problèmes de sécurité et tout ça tu vois chez nous c'est pour cela, immigrer de vraiment loin, je me dis que les gens devraient être ouverts et aider les gens à accueillir bien » (Samia, Somalie).

Dans ce passage, Samia émet l'idée que la migration n'est ni purement forcée, ni totalement volontaire. Elle insiste sur le fait que le départ est, entre autres, lié à des problèmes de sécurité qui contraignent à se déplacer vers un pays suffisamment éloigné. Elle souligne le caractère contraint, déracinant et compliqué d'une migration loin de son pays d'origine et insinue que cette migration est une stratégie d'adaptation, de survie même.

« [...] on est pas trop bizarre, on est comme vous, c'est juste que notre situation c'est pire que vous. Juste, si un jour, vous vous asseyez et mettez dans la peau 0 15 ans je déménage de Belgique, sans mon famille et tout ça, vous allez un peu comprendre tu vois » (Samia, Somalie).

Samia, face à l'incompréhension et la difficulté d'acceptation des autres, notamment dans son école en Belgique, invite à prendre conscience de la difficulté de l'intégration dans un pays complètement inconnu.

« On va me convoquer à l'interview [pour la demande d'asile]. Parmi les étapes, les questions, j'ai prévu ça aussi [facteur du réchauffement climatique]. » (Natacha, RDC).

Natacha s'est vu attribuer quelques refus de la part du CGRA, mais elle a fait appel à chaque fois. La prochaine fois, elle espère que le facteur climat soit pris en compte comme motif fragilisant et multiplicateur des vulnérabilités subies en RDC.

Nous constatons dans les témoignages dont des extraits sont cités dans cette troisième partie, que l'État des pays de départ ne joue pas son rôle de protecteur, de rempart face aux vulnérabilités climatiques. Au contraire, il va plutôt jouer un rôle d'amplificateur de ces vulnérabilités. D'une part, les répondants parlent d'une agriculture presque entièrement dépendante du climat et très peu mécanisée, une absence de politiques de soutien et d'adaptation. D'autre part, ils rapportent du clientélisme, de la corruption ou une inégalité d'accès aux ressources. Ces faits ont pour conséquences un affaiblissement des personnes déjà vulnérables, en manque de moyens de subsistance et peuvent se retrouver dans des situations de répression ou de violence. Ces liens de cause à effets accélèrent le processus migratoire.

Dans ce contexte de manque de capacité d'adaptation et de soutien étatique, la religion joue parfois le rôle de seul moyen de résilience. Ce soutien symbolique est un moyen de réponse au désespoir face à l'inaction politique, aux violences et aux manques de subsistance. Il y a un réel sentiment d'impuissance individuelle qui en ressort.

4. Facteurs pull vers la Belgique et l'Europe

4.1 Vision de l'Europe et la Belgique comme eldorado

« Oui, c'est mieux d'aller voir ailleurs. [...] quand tu es au Congo, tu as l'impression que la personne qui est en Europe a gagné déjà sa vie. La vie est mieux que toi qui es au Congo, qui souffres [...] tu peux demander à n'importe quel Congolais, même tous ceux qui sont par exemple au Congo aujourd'hui. On va te dire que le pays va mal. Il vaut mieux aller chercher ailleurs. Et quand tu as la chance de venir en Europe, c'est vraiment... tu te donnes bien »
(Hélène, RDC)

« La Belgique c'est parce que c'est un peu plus facile par rapport aux autres, déjà que c'est la Belgique qui a colonisé le Congo et tout au Congo tourne un petit peu autour de la Belgique. [...] et d'ailleurs les congolais, petite anecdote on dit que la Belgique c'est un peu nos oncles quoi, [...] C'est un peu plus facile oui, ici qu'en France et aussi par rapport à la réputation des universités, on a plus de bonne réputation de la Belgique que par rapport aux écoles en France quoi »
(Hélène, RDC).

« [...] et puis quand les gens venaient, ils parlaient toujours bien de l'Europe. Donc des fois, en restant comme ça, ça te pousse aussi. Ah, si j'ai la chance ou l'opportunité de venir en Europe, en tout cas, je dois y aller. Mais quand tu arrives ici, sincèrement, Clémence, c'est une autre réalité » (François, RDC).

Lorsque j'ai interrogé l'échantillon sur les facteurs qui les ont attirés vers la Belgique (et donc l'Europe), le passé colonial entre la RDC et la Belgique a fait l'objet d'une mise en évidence par des répondants congolais. Il apparaît même que des liens coloniaux subsistent encore, si l'on se fie à ce que rapporte Hélène.

De plus, certains interviewés ont exprimé le fait qu'ils avaient pu se baser sur ce qu'ils percevaient du vécu des connaissances les ayant précédés dans un départ vers l'Europe. Ils parlent de bonne la réputation de la Belgique et de l'Europe qui leur est transmise par des compatriotes qui sont de retour ou non dans le pays de départ pour un temps déterminé ou non. François appuie sur le fait qu'il s'est senti "poussé" à partir de par certains témoignages de pairs. Toutefois, il prend soin de préciser que, une fois arrivé en Belgique, la réalité est toute autre que ce qui transparaissait dans les déclarations d'autrui.

La situation climatique en Belgique (préférable ou non) n'est pas mise en exergue par les répondants comme un potentiel facteur pull vers le pays.

Discussion

Cette partie a pour vocation de mettre en regard les résultats obtenus avec la revue de la littérature présente en début de mémoire. Cette étape permet de croiser théorie et empirie pour in fine, tenter de formuler une réponse à la question de recherche préalablement formulée : « Comment les bouleversements climatiques interagissent avec les autres facteurs structurels de migration d'Afrique subsaharienne à la Belgique ? »

D'abord, les résultats obtenus à la suite des entretiens confortent l'approche intersectionnelle, et par extension, multicausale de la migration. En effet, tel qu'explicité précédemment, le climat n'agit jamais comme facteur unique, mais se présente plutôt comme ayant un effet (pouvant être) catalyseur, amplificateur ou encore multiplicateur d'autres facteurs structurels et de reconfiguration de vulnérabilités préexistantes, débouchant in fine, sur une migration. Cette observation rejoint sans équivoque les précautions et réticences à l'égard d'une vision déterministe : le climat provoque la migration (Black et al., 2011 ; Piguët, Pécoud & de Guchteneire, 2011 ; Gemenne, 2011).

Afin d'exercer cette lecture multicausale, l'approche intersectionnelle au sens de Kimberlé Crenshaw (1989), a été capitale afin de saisir l'imbrication de ces vulnérabilités et contraintes sociales, avec les bouleversements climatiques. L'intersectionnalité permet également de comprendre comment ces vulnérabilités et contraintes sociales, avant d'être impactées et reconfigurées par les bouleversements climatiques, sont initialement réparties et vécues. En outre, il s'agit également de capter comment ces vulnérabilités sont parfois rendues invisibles par des rapports de domination ancrés. Dans ce travail, l'intersectionnalité apparaît comme un paradigme analytique au sens de Hancock (2007), grâce auquel les différentes catégories sociales sont perçues/pensées, non comme des variables indépendantes mais plutôt comme co-existantes et ayant une incidence les unes sur les autres.

Dans un souci de clarté, la trame de la discussion est identiques à celle de l'analyse des résultats.

1. Le climat agit comme multiplicateur de vulnérabilités socio - économiques

Premièrement, les bouleversements climatiques liés au réchauffement climatique ne sont, dans aucune des situations analysées, la cause unique de migration ; ils agissent plutôt comme multiplicateur des vulnérabilités préexistantes. En effet, la migration des enquêtés n'est jamais purement climatique. Ils évoquent dans un premier temps la pauvreté, le manque d'emplois stables, l'oppression politique, le manque de moyens de subsistance, les violences patriarcales, les conflits armés, la violence, l'insécurité et le manque de perspectives. Cependant, en approfondissant un peu les entretiens, on s'aperçoit que les bouleversements climatiques jouent le rôle de catalyseur ou amplificateur de ces vulnérabilités précitées : dégradation des moyens de subsistances, conflits liés à l'appartenance des terres, hausse des prix, perte d'emploi (dans le cas d'Hélène). Ce résultat appuie les travaux de Piguet (2011), Castles (2002), Black (2011), Lee (1997) selon lesquels la migration est multifactorielle et le climat est un facteur aggravant plutôt qu'un déclencheur unique.

1.1 Appauvrissement des moyens de subsistance

D'abord, l'analyse des entretiens est corrélée avec les données de la Banque de France (2020) selon lesquelles l'évolution des températures et des précipitations influencent gravement la sécheresse des sols ainsi que la fréquence des catastrophes climatiques en Afrique subsaharienne. C'est notamment illustré par le cas d'Hélène qui témoigne de grosses sécheresses et d'un faible taux de précipitation alors qu'il s'agit pourtant de la saison des pluies. Ces aléas environnementaux jouent dès lors un lien direct sur les moyens de subsistance étant donné la sécheresse engendre un manque de fertilité des sols et par conséquent, des difficultés agricoles.

Il ressort des entretiens que les bouleversements climatiques agissent en premier lieu sur les moyens de subsistance se rattachant à la survie, à savoir l'agriculture, la cueillette ou la pêche. Ces difficultés dans les moyens de subsistance agissent comme amplificateurs ou catalyseurs de vulnérabilités structurelles. Cependant, ces difficultés accrues des moyens de subsistance ne constituent pas la cause des migrations. Par contre, ce qui joue sur les décisions migratoires, c'est, entre autres, le manque de capacité à répondre à l'accroissement de ces vulnérabilités et

le manque de perspective d'amélioration. Le climat comme multiplicateur de vulnérabilité rejoint certains cadres théoriques (Black et al., 2011 ; Piguet, Pécoud & Guchteneire, 2011).

D'ailleurs, la théorie des risques éco-sociaux montre comment des chocs climatiques peuvent engendrer des risques sociaux, ce que l'analyse des entretiens confirme, notamment avec le cas d'Hélène dont le travail ne permettait plus de subvenir à ses besoins, en raison d'une agriculture appauvrie au sein des villages de Kinshasa, en République Démocratique du Congo. De cette manière, le concept de risque éco social montre que la migration peut être une réponse à la conjugaison de vulnérabilités et difficultés suivante : bouleversement climatique – manque de capacités et politiques d'adaptation – inégalités sociales.

Barrios et al. (2006), défendaient la thèse selon laquelle la sécheresse augmenterait le phénomène d'exode rural. Les entretiens ne viennent pas tout à fait illustrer ces propos mais de ceux - ci, ressort qu'en raison de manques de moyens de subsistances, des allers-retours journaliers pouvaient s'opérer pour aller chercher de quoi s'alimenter dans les villes, quand des les villages, le manque de nourriture est criant (Samia, Somalie).

1.2 La rareté des ressources comme catalyseur d'insécurité et de conflits violents

La deuxième couche de l'analyse montre comment ces fragilités des moyens de subsistance peuvent se transformer en insécurité, allant même jusqu'à créer ou amplifier des conflits sociaux violents, que ce soit pour l'obtention de terre ou un simple panier de nourriture (Samia, Somalie). Cette couche d'analyse illustre les théories mêlant rareté environnementale et conflictualités. La rareté environnementale fait écho aux travaux de Homer – Dixon, qui fait référence au fait qu'il y a une abondance des ressources mais qu'elles sont inégalement réparties en fonction des rapports de domination et de pouvoir. Dans le cas de Samia (Somalie) et Natacha (RDC) notamment elles parlent d'accaparement de terrains par des groupes, en empêchant d'autres d'avoir accès à des sols cultivables. Ces travaux insistent sur l'influence des compétitions d'accès aux ressources sur les conflits et, par extension, sur les inégalités qui existent au niveau de la gestion et l'accès égalitaire aux ressources, l'importance des politiques d'adaptation et médiations sociales (Homer-Dixon, 1994 ; Lee, 1997).

Il est cependant important de nuancer que l'analyse des entretiens permet de comprendre qu'il n'y a pas forcément de lien unique et mécanique entre climat, conflits et migrations, mais qu'il s'agit, encore une fois, d'interactions entre des bouleversements climatiques et des dysfonctionnements dans les rapports de pouvoir qui amènent, in fine, à davantage de conflits.

2. Approche comparative des impacts du climat par le prisme du genre et de l'intersectionnalité

Au vu de l'analyse, il apparaît que les effets liés aux bouleversements climatiques peuvent être genrés. Toutefois, il faut noter que les motivations de départ des personnes enquêtées, peu importe le genre, sont largement partagées (difficultés économiques, conflits violents, insécurité, absence de perspectives) et que les perturbations climatiques jouent ici un rôle de toile de fond en fragilisant les revenus agricoles, en augmentant le coût de la vie et en alimentant certaines formes de violence.

2.1. Patriarcat, insécurité et climat : expériences féminines

En ce qui concerne la comparaison du vécu en fonction du genre, il apparaît que les femmes sont davantage touchées par les bouleversements climatiques que les hommes. En effet, il ressort du matériau que les femmes sont en première ligne, car elles sont davantage assignées aux activités de subsistance, telles que la pêche, la cueillette, l'agriculture. Dès lors, ce sont les femmes qui sont impactées en premier lieu lorsque ces activités sont mises à mal par des tensions climatiques.

D'ailleurs, Hélène (RDC) décrit exactement ce que Pruvost qualifie de « féminisme de subsistance » (Pruvost, 2019), c'est-à-dire que les femmes endossent le rôle inhérent au maintien des conditions de vie, à l'agriculture, au care, à l'éducation, à la cuisine. Or, ce rôle n'est pas reconnu comme central dans les décisions politiques, économiques et d'adaptation.

Assignées à ces tâches, et dans certains cas, victimes de violences et mariages forcés, elles sont également exclues des processus de décision, comme le stipule Gandon (2009) dans ses travaux dans un contexte où des solutions d'adaptation sont nécessaires pour pérenniser les activités de subsistance. Dans ce sens, ces résultats appuient les données scientifiques sur l'écoféminisme et l'écologie politique féministe (d'Eaubonne, 1970 ; Pruvost 2019) selon lesquelles les femmes sont socialement assignées aux rôles de subsistances et par conséquent, davantage exposées aux risques du réchauffement climatique.

Un lien peut également être fait avec les travaux de Guivarch et Taconet (2020) qui évoquent des inégalités sociales directement en lien avec le climat, en l'occurrence les inégalités d'accès à la décision et inégalités d'exposition (Guivarch et Taconet, 2020). En effet, les femmes étant en première ligne compte tenu de leur charge de survie, elles subissent une inégalité

d'exposition aux bouleversements. Dans le même temps, elles n'ont pas accès au pouvoir décisionnel pour contrer ces aléas.

Dès lors, les bouleversements climatiques, s'inscrivant dans un contexte de domination patriarcale, rendent les femmes enclines à un risque éco-social (Mandelli et al., 2025) plus élevé que les hommes. En effet, dans les travaux de Mandelli et ses comparses (2025), le risque éco-social apparaît par les désagréments potentiels issus des interactions entre bouleversements climatiques et structures sociales à l'intérieur desquelles, certains groupes sont plus vulnérables que d'autres. En l'occurrence, ce sont les femmes qui sont exposées à un risque éco-social plus élevé, par la charge de survie qu'elles endossent, les potentielles violences et les contraintes dont elles sont victimes.

Cependant, si la lecture se veut complètement intersectionnelle, il est important de ne pas conclure par une comparaison binaire entre hommes et femmes, mais de tenir compte d'autres catégories telles que l'âge, la situation économique, le niveau éducationnel ou l'emploi. Dès lors, bien qu'il ressorte que les femmes soient en première ligne face aux vulnérabilités climatiques, chacune de leur expérience demeure singulière, en fonction des configurations sociales dans lesquelles elles se trouvent.

2.2. Pression du “chef de famille”, éducation et immigration économique : expériences masculines.

Comme dit précédemment, les entretiens mettent en lumière une différenciation nette des expériences et des récits selon le genre. Là où les femmes décrivent l'imbrication des contraintes patriarcales et des dégâts climatiques dans leur quotidien travail agricole, cueillette, violences, restrictions de mobilité les hommes insistent davantage sur les oppressions politiques, l'absence de débouchés économiques et la responsabilité qui leur incombe en tant que “chefs de famille”. Certains, comme François et Emilien, excluent explicitement le climat de leurs motivations de départ, leur préférant un récit de “vie meilleure” et de fuite de la crise économique. Ces différences de cadrage confirment l'intérêt d'une approche intersectionnelle (Crenshaw, 1989), qui importe de considérer l'imbrication des différentes catégories sociales et des expériences uniques, complexes et singulières qui en découlent. Par ailleurs, la typologie d'inégalités climatiques (Guivarch & Taconet, 2020) est un outil pertinent pour comprendre dans quelles mesures les bouleversements climatiques produisent des vulnérabilités genrées, différenciées et parfois invisibilisées.

3. Institutions politiques et bouleversements climatiques : manque de capacité d'adaptation

3.1 Manque de capacité d'adaptation aux bouleversements climatiques, corruption et mauvaise gouvernance

Il revient unanimement dans les récits un manque de capacités des gouvernements à répondre aux bouleversements climatiques. Cette incapacité se manifeste par une quasi-absence de mécanisation, un déficit de politiques d'adaptation, mais aussi par des phénomènes de corruption, de violences, d'oppression et de mauvaise gouvernance, parfois accompagnés de menaces directes de la part de l'État. Cet enchevêtrement de défaillances institutionnelles intensifie des fragilités déjà existantes et expose les groupes les plus vulnérables, souvent en première ligne des chocs climatiques, à une insécurité accrue, à un sentiment de désespoir et à un manque de perspectives. Dans ce contexte, le climat n'agit pas comme une cause unique : il intervient plutôt dans des sociétés où la réponse publique demeure insuffisante au regard de l'ampleur de l'enjeu, ce qui pèse sur la décision migratoire.

Les cas de Samia (Somalie) et Osmane (Burundi) illustrent concrètement cette dynamique. Tous deux dénoncent un niveau élevé de corruption et décrivent des contextes où l'État ne semble plus en mesure d'assurer une protection effective jusqu'à remettre en cause, selon leurs propos, le monopole de la violence légitime. Dans ces conditions, la mauvaise gouvernance ne fait pas que coexister avec les difficultés climatiques : elle contribue à transformer des contraintes environnementales, où l'insécurité physique, les violences, l'emprise de groupes armés et l'impunité rendent l'adaptation locale illusoire. Samia évoque notamment des affrontements autour des terres et des territoires, au sein desquels « tous les coups sont permis », y compris le meurtre, sans crainte de représailles, dans la mesure où les autorités sont perçues comme corrompues.

Ces éléments entrent en résonance avec la notion de « rareté structurelle » proposée par Homer-Dixon (1994) ; le problème ne réside pas uniquement dans un manque de ressources, mais dans des rapports de pouvoir, des mécanismes de mauvaise gestion et de corruption qui empêchent la redistribution et, plus largement, la création de perspectives. Dans la même logique, François souligne que les chocs climatiques (mauvaises récoltes, inondations, etc.) s'inscrivent dans un système politique déjà défaillant, aggravant la frustration et alimentant la décision de partir.

Ainsi, les bouleversements climatiques apparaissent moins comme un facteur autonome que comme un élément qui s'ajoute à un contexte institutionnel fragilisé, et en renforce les effets.

Ces récits rejoignent la littérature qui identifie la faiblesse de la gouvernance comme un déterminant majeur de la vulnérabilité climatique (Lee, 1997). Loin d'agir comme un facteur autonome, le climat interagit ici avec des contextes politiques marqués par la corruption, l'insécurité et la répression. Cette combinaison produit un effet cumulatif de vulnérabilisation. Effectivement, les bouleversements climatiques tendent alors à intensifier des configurations de mauvaise gouvernance, de clientélisme et de domination, plutôt qu'à favoriser une restructuration des moyens de subsistance en réponse aux changements climatiques.

3.2 Religion comme moyen de résilience

Bien qu'il n'y ait pas de lien direct avec la revue de littérature de ce mémoire, il ressort des entretiens que lorsque le désespoir et le manque de perspective s'installent, la religion intervient comme un ultime recours, un dernier espoir. Face au manque de pluie ou au contraire, face à de grosses inondations, plusieurs enquêtés affirment ne plus rien avoir à faire hormis prier pour que la situation s'apaise. La religion agit donc comme un moyen de résilience et de regain d'espoir dans un contexte où les moyens de subsistance et les réponses politiques manquent.

3.3 Difficultés du parcours administratif à l'arrivée et invisibilisation du facteur climatique

In fine, lors de leur arrivée en Belgique, les enquêtés s'aperçoivent rapidement qu'il y a une rupture entre les facteurs enchevêtrés et la reconnaissance des facteurs par les institutions en charge. En effet, la Convention de Genève (1951) met l'accent sur les persécutions, et non sur les motifs climatiques et économiques. Dès lors, Il arrive que les enquêtés aient besoin de modifier leur histoire pour cocher les cases juridiques qui leur permettront d'obtenir l'asile étant donné que l'imbrication de facteurs climatiques, politiques, économiques, sociaux et culturels restent invisibles dans le parcours administratif des institutions en charge dans le pays d'accueil qu'est la Belgique.

Une fois arrivés en Belgique, ces parcours se heurtent à un vide juridique et politique : les régimes d'asile centrés sur la persécution individuelle ne reconnaissent ni les motifs climatiques, ni l'enchevêtrement patriarcat-pauvreté-insécurité environnementale. Les personnes interrogées adaptent donc leur récit en mettant en avant la violence politique plutôt que l'insécurité alimentaire ou la dégradation écologique, tout en expérimentant la violence

administrative de la non-reconnaissance (refus du CGRA, absence de statut, vie « comme si on existait sans exister »).

4. Facteurs pull vers la Belgique et l'Europe

4.1 Vision de l'Europe et de la Belgique comme Eldorado

Comme le titre l'indique, aux yeux de certains enquêtés, l'Europe et par extension, la Belgique sont perçues comme un eldorado. Un espace propice au confort matériel et à la stabilité économique. Au delà de ça, les enquêtés parlent également d'une qualité d'éducation supérieur à celle du pays d'origine.

Au-delà des 4 axes explicités ci-dessus, il ressort que Sara Vigil (2024), avec sa théorie de la “feminist political ecology of migration”, met en dialogue tous les aspects ci-dessus. En effet, en plus d'articuler le climat avec les inégalités, le contexte institutionnel et les capacités de mobilité, elle suggère de les insérer dans le contexte plus macro, voire global, afin de mieux saisir comment les inégalités sociales et de genre s'insèrent dans ce contexte de climat – migration. C'est à travers cette grille de lecture que s'inscrivent les entretiens réalisés. En effet, chaque parcours est différent et se déroule dans un contexte spécifique qui produit des mécanismes différenciés. Encore une fois, la lecture intersectionnelle apparaît ici comme incontournable et conditionnelle pour ne jamais faire de lien mécanique et simpliste de cause à effet, mais de toujours tenir compte de l'imbrication des facteurs dans un contexte singulier et des configurations sociales spécifiques.

Pour comprendre la manière dont ces catégories et contraintes s'imbriquent avec les bouleversements climatiques, les quatre mécanismes avancés par Thompson (2016), “simultaneity”, “situated specificity”, “relationality et fluidity” ont été pertinents. Au cours de l'analyse de mon matériau, ce sont essentiellement les mécanismes de “simultaneity” et “situated specificity” qui ont été relevés. De la présence conséquente de ces deux mécanismes, il peut être conclu que les bouleversements climatiques impactent différemment les populations, en fonction des positions sociales initiales.

Limites de la recherche

Cette recherche présente plusieurs limites. D'abord, les bouleversements climatiques étant invisibilisés dans le secteur juridique, ceux-ci sont dès lors difficilement quantifiables et par

conséquent, ne sont pas considérés comme des motifs valables, ou en tout cas, leur rôle est largement invisibilisé.

En ce qui concerne l'élaboration en elle-même de cette recherche, la petite taille de l'échantillon constitué de 9 personnes, issus de 5 pays différents, de genre et de tranches d'âges différents, ne permet pas de monter en généralité en ce qui concerne une réponse formulée à la problématique de ce mémoire.

Conclusion

Les interactions entre les bouleversements climatiques et les autres facteurs structurels de migration d'Afrique subsaharienne à la Belgique ont été analysés à travers le récit du parcours de migration de neuf répondants (4 femmes et 5 hommes) issus de cinq pays différents d'Afrique subsaharienne (Burundi, Cameroun, Bénin, Somalie, République Démocratique du Congo).

Cette recherche qualitative mobilise des entretiens de semi-directifs suivant l'approche biographique du récit de vie pour récolter les données le matériau issu des témoignages. L'utilisation d'une méthode d'analyse qualitative via la catégorisation conseillée par Paillé et Muchielli (2021) a permis de mettre en exergue les phénomènes d'interactions entre bouleversements climatiques et les autres facteurs de migration.

Les résultats de l'analyse sont structurés en quatre axes ; le climat comme multiplicateur ou catalyseur de vulnérabilités préexistantes, lecture des impacts par le prisme du genre, manque de capacité et mauvaise gouvernance des institutions et enfin, facteurs d'attraction vers l'Europe et plus précisément, la Belgique.

La première contribution de cette recherche démontre que le climat n'apparaît jamais comme cause unique de la migration mais qu'il agit davantage comme amplificateur des fragilités socio-économiques préexistantes, par le biais notamment de dégradations des moyens de subsistance. Cette rareté de la ressource peut, dans certains contextes, amplifier un climat d'insécurité et de conflits violents. Cependant, les résultats démontrent que ces liens ne sont pas pour autant mécaniques, ils sont influencés par d'autres facteurs tels que la gouvernance, la distribution des ressources, l'accès à la décision et les rapports sociaux. Ce mémoire, au regard des liens effectués entre les résultats et la littérature a pu aussi confirmer la pertinence des

approches critiques de l'approche déterministe et l'importance de considérer l'aspect multicausal de la migration

D'ailleurs, il est ressorti des résultats que les impacts des bouleversements climatiques sont différenciés en fonction des positions sociales, en particulier celles du genre. Les femmes interviewées révèlent souffrir de l'imbrication de contraintes patriarcales (violences, dépendances, mariages forcés) et des dégradations des moyens de subsistance suite aux bouleversements climatiques. Les femmes, en charge des rôles de substance seraient dès lors en premières lignes des bouleversements climatiques. A l'inverse, les récits masculins évoquent rarement une souffrance directe des bouleversements climatiques et insistent davantage sur les injonctions du chef de famille et une situation économique pérenne.

Aux résultats précédents, viennent s'ajouter les rôles de l'Etat et des institutions. Il ressort presque unanimement des entretiens qu'il y a un manque criant de solutions et de capacités d'adaptation de la part des institutions, articulé à une ascension de la corruption et une mauvaise gouvernance. De ce postulat, l'impuissance a tendance à s'installer et la religion joue alors un rôle clé dans la capacité des individus à garder espoir. Dans ce contexte, la religion semble apparaître comme un ultime recours face à une situation de désespoir. Enfin, l'enquête souligne une continuité de l'interaction climat-facteurs structurels dans le pays d'accueil : à l'arrivée en Belgique, les trajectoires se heurtent à un cadre d'asile centré sur la persécution individuelle, qui reconnaît mal les motifs climatiques et l'enchevêtrement des facteurs, ce qui peut conduire à adapter le récit et à expérimenter une forme de non-reconnaissance administrative.

Bibliographie

- Adger, W.N., Benjaminsen, T.A., Brown, K. and Svarstad, H. (2001), Advancing a Political Ecology of Global Environmental Discourses. *Development and Change*, 32, 681-715. <https://doi.org/10.1111/1467-7660.00222>
- Arias, P.A., N. Bellouin, E. Coppola, R.G. Jones, G. Krinner, J. Marotzke, V. Naik, M.D. Palmer, G.-K. Plattner, J. Rogelj, M. Rojas, J. Sillmann, T. Storelvmo, P.W. Thorne, B. Trewin, K. Achuta Rao, B. Adhikary, R.P. Allan, K. Armour, G., ... K. Zickfeld. (2021). Technical Summary. In *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu, and B. Zhou (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 33–144. doi: [10.1017/9781009157896.002](https://doi.org/10.1017/9781009157896.002).
- Baldwin, A. (2014), Pluralising Climate Change and Migration: An Argument in Favour of Open Futures. *Geography Compass*, (8), 516-528. <https://doi.org/10.1111/gec3.12145>
- Banque africaine de Development. (s.d.). *Regards sur l'Afrique*. Banque africaine de développement, African Development Bank Group. Consulté le 15 septembre 2025 sur <https://www.afdb.org/fr/cop27/regards-sur-lafrique>
- Banque Africaine de développement. (s.d.). *Focus Afrique*. Banque africaine de développement, African Development Bank Group (afdb). Consulté le 3 octobre 2025 sur <https://www.afdb.org/fr/cop-30/focus-afrique>
- Barrios, S., Bertinelli, L., & Strobl, E. (2006). Climatic change and rural–urban migration: The case of sub-Saharan Africa. *Journal of Urban Economics*, 60(3), 357-371. <https://doi.org/10.1016/j.jue.2006.04.005>

- Bertaux, D., sous la direction de De Singly, F. (2016). *Le récit de vie*. (4e éd.). Armand Colin.
<https://doi.org/10.3917/arco.berta.2016.01>
- Bettini, G. (2013). Climate barbarians at the gate ? A critique of apocalyptic narratives on 'climate refugees'. *Geoforum*, 45, 63–72. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2012.09.009>
- Biermann, F., Boas, I. (2012). Climate Change and Human Migration: Towards a Global Governance System to Protect Climate Refugees. In: Scheffran, J., Brzoska, M., Brauch, H., Link, P., Schilling, J. (eds) *Climate Change, Human Security and Violent Conflict. Hexagon Series on Human and Environmental Security and Peace : vol 8*. Springer. https://doi.org/10.1007/978-3-642-28626-1_15
- Biermann, Frank & Boas, Ingrid. (2012). Climate Change and Human Migration : Towards a Global Governance System to Protect Climate Refugees. 0.1007/978-3-642-28626-1_15
- Black, R., Adger, W. N., Arnell, N. W., Dercon, S., Geddes, A., & Thomas, D. (2011). The effect of environmental change on human migration. *Global Environmental Change*, 21(1), S3–S11.
<https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2011.10.001>
- Boas, I., Farbotko, C., Adams, H., Sterly, H., Bush, S., van der Geest, K., Wiegel, H., Ashraf, H., Baldwin, A., Bettini, G., Blondin, S., Bruijn, M., Durand-Delacre, D., Fröhlich, C., Gioli, G., Guaita, L., Hut, E., Jarawura, F. X., Lamers, M. & Hulme, M. (2019). Climate migration myths. *Nature Climate Change*, 9(12), 901-903. [10.1038/s41558-019-0633-3](https://doi.org/10.1038/s41558-019-0633-3)
- Bourdieu, P. (1986). L'illusion biographique. In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 62-63. L'illusion biographique. pp. 69-72. <https://doi.org/10.3406/arss.1986.2317>
- Cardon, D. (1996). L'entretien compréhensif (Jean-Claude Kaufmann). *Réseaux*, 14(79), 177-179.
www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1996_num_14_79_3789
- Castles, S. (2002). Environmental Change and Forced Migration : Making Sense of the Debate. *New Issues in Refugee Research*.

https://www.researchgate.net/publication/237722690_Environmental_Change_and_Forced_Migration_Making_Sense_of_the_Debate

Clement, F., Harcourt, W., Joshi, D., & Sato, C. (2019) Feminist political ecologies of the commons and commoning (Editorial to the Special Feature). *International Journal of the Commons*, 13(1), 1-15. <https://doi.org/10.18352/ijc.972>.

Commission Européenne (COM). (2020). *Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile*. COM. Bruxelles. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:85ff8b4f-ff13-11ea-b44f-01aa75ed71a1.0003.02/DOC_3&format=PDF

Cournil, C., & Colard-Fabregoule, C. (2017). Migrations environnementales. Regards croisés sur un phénomène émergent. Bruylant.

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989, Article 8, 139-167. <https://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8>

D'Eaubonne, F. (2021). Le temps de l'écoféminisme. *Naissance de l'écoféminisme* (pp. 23-52). Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/naissance-de-l-ecofeminisme--9782130822530-page-23?lang=fr>

Debels-Lamblin, E., & Jacolin, L. (2020). Impact du changement climatique sur l'Afrique subsaharienne : vulnérabilités, résilience et financements. *Bulletin de la Banque de France*, 230(4). <https://publications.banque-france.fr/impact-du-changement-climatique-sur-lafrique-subsaharienne-vulnerabilites-resilience-et-financements>

Dubois, S. (1994). Le récit de vie comme outil d'enquête : expériences de terrain. *Ethnologies*, 16(1), 55–71. <https://doi.org/10.7202/1083299ar>

- Findley, S.E. (1994); Does Drought Increase Migration? A Study of Migration from Rural Mali during the 1983-1985 Drought. *International Migration Review*, 28, 539-553.
<https://doi.org/10.1177/019791839402800306>
- Foresight : Migration and Global Environmental Change. (2011). Final Project Report The Government Office for Science, London.
<https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5a74b18840f0b61df4777b6c/11-1116-migration-and-global-environmental-change.pdf>
- Gandon, A.-L. (2009). L'écoféminisme : une pensée féministe de la nature et de la société. *Recherches féministes*, 22(1), 5–25. <https://doi.org/10.7202/037793ar>
- Gemenne, F. (2009). L'environnement, nouveau facteur de migration ? Dans C. Jaffrelot et C. Lequesne *L'enjeu mondial : Les migrations* (pp.137-145). Presses de Sciences Po.
<https://doi.org/10.3917/scpo.jaffr.2009.01.0137>
- Gemenne, F., Brücker, P., & Ionesco, D. (2012). *The State of Environmental Migration 2011*. Institute for Sustainable Development and International Relations (IDDRI). International Organization for Migration (IOM).
https://publications.iom.int/system/files/pdf/state_environmental_migration_2011.pdf
- Gemenne, F., Zickgraf, C., & Ionesco, D. (2015). *The State of Environmental Migration 2015: Review of the Year 2014*. OIM. <https://publications.iom.int/books/state-environmental-migration-2015-review-2014>
- Godard, O. (2007). Le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique était-il une manipulation grossière de la méthodologie économique ? *Revue d'économie politique*, 117(4), 475-506.
<https://doi.org/10.3917/redp.174.0475>.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2018). *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le*

- contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.* GIEC.
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf
- Guivarch, C., & Taconet, N. (2020). Inégalités mondiales et changement climatique. *Revue de l'OFCE*, 165(1), 35-70. <https://doi.org/10.3917/reof.165.0035>
- Hancock, A.-M. (2007). When Multiplication Doesn't Equal Quick Addition : Examining Intersectionality as a Research Paradigm. *Perspectives on Politics*, 5(1), 63-79.
<https://doi.org/10.1017/S1537592707070065>
- Hathaway, E., & Silberzahn, L. (2025). Genre. Dans A. Estève, S. Ollitrault, A. Orsini, S. Persico, B. Villalba et M. Allain *Dictionnaire d'écologie politique* (p. 277-281). Presses de Sciences Po.
<https://doi.org/10.3917/scpo.estev.2025.01.0277>.
- Homer-Dixon, T. F. (1994). Environmental Scarcities and Violent Conflict: Evidence from Cases. *International Security*, 19(1), 5–40. <https://doi.org/10.2307/2539147>
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2023). Technical Summary. In *Climate Change 2021 – The Physical Science Basis: Working Group I Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (pp. 35–144). frontmatter, Cambridge: Cambridge University Press. doi: [10.1017/9781009157896.002](https://doi.org/10.1017/9781009157896.002).
- Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC). (2023). *Rapport mondial sur le déplacement interne (GRID) : Déplacement interne et sécurité alimentaire*. <https://www.internal-displacement.org/publications/2023-global-report-on-internal-displacement-grid/>
- Jaunait, A., & Chauvin, S. (2013). Intersectionnalité. Dans C. Achin et L. Bereni *Dictionnaire. Genre et science politique : Concepts, objets, problèmes* (p. 286-297). Presses de Sciences Po.
<https://doi.org/10.3917/scpo.achi.2013.01.0286>.
- Jennifer Thompson, J. (2016). Intersectionality and water: how social relations intersect with ecological difference

- Kagné, B., & Martiniello, M. (2001). L'immigration subsaharienne en Belgique. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1721(16), 5-49. <https://doi.org/10.3917/cris.1721.0005>
- Kniveton, D., Schmidt-Verkerk, K., Smith, C., & Black, R. (2008). *Climate Change and Migration: Improving Methodologies to Estimate Flows*. IOM. <https://users.sussex.ac.uk/~sharonw/papers/KnivetonEtAl08.pdf>
- Le Goff, M., & Lemaire, T. (2021). *Vulnérabilité au réchauffement climatique en Afrique et flux migratoires*. Banque de France. <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/vulnerabilite-au-rechauffement-climatique-en-afrique-et-flux-migratoires>
- Lee, S.-W. (1997). Not a One-Time Event: Environmental Change, Ethnic Rivalry, and Violent Conflict in the Third World. *The Journal of Environment & Development*, 6(4), 365–396. <http://www.jstor.org/stable/44319287>
- Lee, S.-W. (2001). Emerging Threats to International Security: Environment, Refugees, and Conflict. *Journal of International and Area Studies*, 8(1), 73–90. <http://www.jstor.org/stable/43111434>
- Maitilasso, A. (2014). « Raconte-moi ta migration » : L'entretien biographique entre construction ethnographique et autonomie d'un nouveau genre littéraire. *Cahiers d'études africaines*, 213-214(1), 241-265. <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.17655>
- Mandelli, M., Domorenok, E., P. Graziano, P., & Zimmermann, K. (2025). Navigating Eco-Social Policymaking : Trends, Drivers, and Barriers. Introduction to the Special Issue. *Regulation & Governance*, 1–14. <https://doi.org/10.1111/rego.70048>
- McGranahan, G., Balk, D., & Anderson, B. (2007). The rising tide: assessing the risks of climate change and human settlements in low elevation coastal zones. *Environment & Urbanization*, 19(1), 17-37. <https://doi.org/10.1177/0956247807076960>
- Myers, N. and J. Kent (1995). *Environmental Exodus: An Emergent Crisis in the Global Areal*. Washington DC: Climate Institute.

- Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2016). *Migration, environnement et changement climatique : Faits nouveaux institutionnels et contributions aux processus décisionnels*. OIM. <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/2019-01/S-18-8%20-%20Migration%2C%20environnement%20et%20changement%20climatique%20%28MECC%29.pdf>
- Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2019). *Glossaire de la migration. Droit international de la migration*, (34). OIM. Genève. <https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2024-059-l-glossaire-de-la-migration.pdf>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.
- Piguet, E., Pécoud, A., & de Guchteneire, P. (2010). *La circulation des personnes : Migrations et changements climatiques (Working paper 10)*. Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS). Neufchatel. https://www.unine.ch/maps/wp-content/uploads/sites/96/WP10_2010_Piguet_Etienne_-_Migrations_et_changements_climatiques_20101115.pdf
- Piguet, E., Pécoud, A., & de Guchteneire, P. (2011). Changements climatiques et migrations : quels risques, quelles politiques ? *L'Information géographique*, 75(4), 86-109. <https://doi.org/10.3917/lig.754.0086>
- Pruvost, G. (2019). Penser l'écoféminisme : Féminisme de la subsistance et écoféminisme vernaculaire. *Travail, genre et sociétés*, 42(2), 29-47. <https://doi.org/10.3917/tgs.042.0029>
- Resurrección, B. P. (2017). Gender and environment from 'women, environment and development' to feminist political ecology. In S. MacGregor (ed.), *Routledge Handbook of Gender and Environment*(pp.71-85).Routledge. https://www.researchgate.net/publication/316190358_Gender_and_environment_from_'women_environment_and_development'_to_feminist_political_ecology

- Rigaud, K. K., de Sherbinin, A., Jones, B., Bergmann, J., Clement, V., Ober, K., Schewe, J. Adamo, S. B., McCusker, B., Heuser, S., & Midgley, A. (2018). *Groundswell : Preparing for Internal Climate Migration*. World Bank. <https://doi.org/10.1596/29461>
- Sanséau, P.-Y. (2005). Les récits de vie comme stratégie d'accès au réel en sciences de gestion : pertinence, positionnement et perspectives d'analyse. *Recherches qualitatives*, 25(2), 33–57. <https://doi.org/10.7202/1085411ar>
- Thompson, J. A. (2016). Intersectionality and water: How social relations intersect with ecological difference. *Gender, Place and Culture*, 23(9), 1286-1301. <https://doi.org/10.1080/0966369x.2016.1160038>
- Vielle, P., Fransolet, A., Laurent, É., Armeni C., Henet, S., Bauler, T., Lamine, A., & Dorssemont, F. (2025). *Construire une protection sociale-écologique pour la Belgique*. Rapport pour le Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale. Bruxelles: Janvier 2025. <https://doi.org/10.5281/zenodo.15800311>
- Vigil, S. (2024). Towards a feminist political ecology of migration in a changing climate. *Geoforum*, 155 (octobre). <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2024.104076>.
- Wets, J. (2020). Migration et intégration en Belgique: enjeux contemporains. Institut pour l'Égalité des chances.
- World Atlas of Global Issues. (2018). *Environmental migration*. Consulté le 20 décembre 2025 sur https://espace-mondial-atlas.sciencespo.fr/en/topic-mobility/article-2A05-EN-environmental-migration.html?utm_source=chatgpt.com
- World Policy Conference [conference]. (2010/10/15-18), Marrakech, Maroc. https://www.worldpolicyconference.com/wp-content/uploads/2014/07/WPC10_Report_fr.pdf
- Zickgraf, C. (2018). Immobilities in the face of climate change. In : *Handbook on Migration and the Environment*. Edward Elgar.

Annexe

1. Guide d'entretien

Introduction

- Pouvez – vous me raconter d'où vous venez ?
 - Comment êtes- vous arrivé en Belgique ?
 - Dans quels endroits avez-vous vécu ?
- Pouvez -vous me parler de votre vie avant de quitter le lieu d'origine ?
- Pouvez- vous me parler de votre famille ?
 - Des membres de votre famille sont toujours là-bas ?

Conditions de vie dans le lieu d'origine

- Comment se passait la vie dans le lieu d'origine ?
 - Et dans les autres lieux où vous avez vécu ?
- Comment se passe la vie des femmes dans votre lieu d'origine ?
- Quelles sont les conditions de votre lieu d'origine qui vous ont poussé à partir ?
 - Y a-t-il des raisons politiques ?
 - Pouvez-vous m'en parler ?
 - Y a-t-il des conflits sociaux qui vous ont poussé à partir ?
- Y avait-il dans votre communauté ou famille des pressions sociales liées à la migration (attentes, obligations, traditions, etc.) ?
 - Quelles étaient vos conditions de vie économiques (emploi, salaire, propriété, etc.) ?
- Comment vous – êtes vous senti par rapport à votre situation là -bas ?
- Comment se passe la vie des femmes dans le lieu d'origine ?

Conditions climatiques dans le lieu d'origine

- Y a -t-il des soucis de sécurité alimentaire ? D'agriculture ?
- Etiez-vous confronté.e à des chaleurs extrêmes ? A des sécheresses ?

- Quand ? A quelles périodes de l'année environ ?
- Comment y faisiez-vous face ?
- Comment le viviez – vous ?
- Comment fonctionnaient les approvisionnements en eau ?
- Y a -t- il eu d'autres bouleversements climatiques ? Lesquels ?
- Comment diriez – vous que ces bouleversements affectent la vie des femmes ?
- Selon vous, sont -elles affectées différemment que les hommes ?
- Comment ces conditions de vie ont-elles évolué au cours de ces dernières années ?
- Au cours des 10 dernières années ?
- Quel temps fait-il normalement dans le lieu d'origine ?
- Et quel temps faisait-il réellement ?
- Au fil des années, avez-vous remarqué une évolution par rapport aux températures ?
- Comment tous ces changements ont-ils impacté votre vie quotidienne ?
- Comment ces changements vous ont-ils fait sentir ?
- Tout ce que vous venez de m'expliquer, quel rôle cela a-t-il joué dans votre décision de migrer vers la Belgique ?

Facteurs push vers la Belgique

- Pourriez – vous m'expliquer pourquoi vous avez décidé de partir du lieu d'origine ?
- Est-ce que la météo/ les phénomènes climatiques ont joué un rôle dans votre décision de migrer ?
- Y a-t-il d'autres facteurs que ceux liés à l'environnement ?
- Comment les expliquez-vous ?
- Pourquoi avez – vous choisi la Belgique ?

Et maintenant ?

- Comment vous sentez-vous par rapport à votre situation actuelle ?
- Quelles raisons vous auraient poussé à rester ?
- Y a-t-il des choses qui vous semblent incompréhensibles, injustes dans le parcours de demande d'asile ?

Quel(s) message(s) auriez-vous envie de faire passer par rapport à votre situation/parcours ?

- Y a-t-il quelque chose que l'on n'a pas abordé et dont vous aimeriez parler ?
-

-

Abstract :

Ce mémoire analyse comment les bouleversements climatiques interagissent avec les autres facteurs structurels (sociaux, économiques, politiques et de genre) de migration d'Afrique subsaharienne à la Belgique, à travers une approche intersectionnelle. Il est pertinent de préciser que l'objectif de cette recherche n'est pas d'isoler les bouleversements climatiques comme unique cause de la migration, mais de comprendre les mécanismes sociaux par lesquels il renforce ou révèle des vulnérabilités préexistantes. La recherche repose sur une approche qualitative biographique, via des entretiens semi-directifs compréhensifs (récits de vie). Le matériau principal est constitué de neuf entretiens menés auprès de personnes (5 hommes et 4 femmes) ayant migré vers la Belgique, issues de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (dont Bénin, Somalie, RDC, Cameroun, Burundi). L'analyse est structurée autour de quatre axes : climat comme multiplicateur de vulnérabilités, approche genre/intersectionnalité, rôle des institutions (capacité d'adaptation/gouvernance), puis facteurs pull vers l'Europe.

Cette recherche qualitative met en évidence le caractère multicausal de la migration, en insistant sur la manière dont les facteurs s'imbriquent et s'influencent. Les résultats de cette recherche pointent une mise en difficulté des moyens de subsistance avec les bouleversements climatiques en cause. Ce manquement, à bien des égards, engendre d'autres niveaux de vulnérabilités économiques et sociales et peut également agir comme catalyseur ou amplificateur de conflits sociaux violents. Il apparaît également que les impacts des bouleversements climatiques et les marges de manœuvre pour y répondre soient différenciés en fonction du genre ; charge de survie et violences patriarcales pour certaines femmes, injonctions économiques pour certains hommes

Enfin, les récits insistent sur le rôle de la faible capacité d'adaptation, de la corruption et de la mauvaise gouvernance, et sur une rupture à l'arrivée : les cadres de l'asile centrés sur la persécution rendent souvent invisibles les motifs climatiques/économiques, poussant parfois à adapter le récit.

Mots clés : Intersectionnalité, bouleversements climatiques, migration

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

**Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad